



Union interparlementaire

Budget général 2010

Consolider la diplomatie parlementaire dans une période de crises mondiales multiples

Introduction

L'Union interparlementaire (UIP) œuvre pour la paix, la démocratie et le développement par des activités très diverses menées par ses Membres – les parlements – et avec leur appui. Son budget annuel lui permet de tendre vers ces objectifs généraux.

Le budget général inscrit l'évolution future de l'UIP dans une perspective pluriannuelle et comporte des éléments détaillés sur les ressources devant provenir de contributions volontaires. En 2010, les contributions des Membres augmenteront de 2 pour cent pour atteindre CHF 12 millions. Un montant additionnel de CHF 1,6 million proviendra de la contribution du personnel, de la rémunération de services administratifs et des intérêts et recettes diverses. Les dépenses brutes de fonctionnement inscrites au budget ordinaire s'élèvent donc à CHF 13,6 millions, auxquels s'ajoutent CHF 5,2 millions attendus de contributions volontaires. Des donateurs extérieurs se sont déjà engagés à verser une partie de cette somme. Le budget général, qui se compose du budget ordinaire et des contributions volontaires, se monte à CHF 18,7 millions, soit environ CHF 0,3 million de plus que le budget 2009.

Par la clarté avec laquelle sont présentés les activités, les objectifs et les indicateurs de réussite, le budget général témoigne du but que s'est fixé l'UIP d'instituer une culture fondée sur les résultats. Il montre aux Membres ce qu'ils peuvent attendre des dépenses qu'ils financent et comprend tant les activités dont le financement est assuré que celles pour lesquelles on recherche encore un financement.

Le barème des contributions pour 2010 est présenté cette année dans un document séparé. Ainsi qu'en a décidé le Conseil directeur, le barème devra être révisé pour tenir compte des récents changements survenus dans la situation économique des pays et réduire encore la charge qui pèse sur les pays les moins avancés. .

EX/255/6b)-P.1
CL/185/7-P.1

Table des matières

Introduction

Résumé du Secrétaire général 2

Projections à moyen terme 4

Emissions de carbone 5

Egalité hommes-femmes 6

Recettes

Contributions des Membres 6

Contribution du personnel 6

Autres recettes 7

Contributions volontaires 7

Dépenses

Direction 7

Affaires de l'Assemblée 11

Promotion de la démocratie 13

Résumé du Secrétaire général

L'UIP a évolué à de nombreux égards au cours des dix dernières années. Elle a modifié ses structures et ses méthodes de travail, étendu son programme d'activités et gagné de nouveaux Membres. La promotion de la démocratie, l'engagement des parlements dans les affaires mondiales et, plus récemment, dans les questions de développement tiennent aujourd'hui une place beaucoup plus grande dans les activités de l'Organisation.

Le budget que je propose pour 2010, présenté conformément à l'Article 26.2.f) des Statuts, tend à conforter cette évolution à un moment où les parlements et l'UIP devront faire face aux conséquences de crises multiples sur les marchés financiers, d'un ralentissement économique brutal, d'une montée du chômage, du dérèglement climatique et de l'accentuation régulière de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté.

Les activités de base de l'UIP continuent à être ancrées dans le programme de travail et les services aux parlements membres définis par les Statuts. En 2010, il y aura deux assemblées annuelles, une longue que le Parlement de la Thaïlande accueillera à Bangkok, et une courte à Genève, suivant la formule ramassée provisoirement introduite en 2007. Les Membres procéderont à l'évaluation de cette formule lorsqu'ils se réuniront à Genève pour examiner le budget 2010.

L'UIP organisera en outre une troisième Conférence mondiale des Présidents de parlement à l'ONU à Genève. Cette réunion devrait attirer le plus grand nombre de présidents de parlement jamais rassemblés et donner un relief particulier au message de l'UIP qui veut que les parlements travaillent à la consolidation de la paix, de la démocratie et au développement, et à ce qu'ils soient plus impliqués dans les affaires internationales.

Nous proposons de maintenir le cap sur la promotion de la paix et de la sécurité en allouant des fonds à des activités de consolidation de la paix et de réconciliation dans les parlements d'Afrique et d'ailleurs, et en finançant les activités du Comité de l'UIP sur les questions relatives au Moyen-Orient.

Dans le domaine du développement, le budget 2010 s'efforce de poursuivre les activités entreprises en 2009 pour encourager les parlements à agir en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Il s'attache aussi à donner suite aux sommets de 2009, en particulier sur la crise financière et économique mondiale et sur les changements climatiques.

Le budget que l'UIP consacre à la promotion de la démocratie a beaucoup augmenté depuis dix ans et représente aujourd'hui la moitié de nos dépenses. Le budget 2010 pour la démocratie maintient les crédits qui étaient inscrits au budget 2009 pour pouvoir répondre aux demandes à la fois des parlements et des Nations Unies. Le programme se concentre sur les domaines dans lesquels l'UIP a des compétences particulières et un avantage comparé.

Dans son travail sur la démocratie, l'UIP s'inspire des lignes directrices et des normes qu'elle a élaborées pour des parlements démocratiques. Nous continuerons à donner la préférence aux parlements des pays qui émergent d'un conflit, à la défense des droits de l'homme et à la promotion de l'égalité des sexes, et nous poursuivrons les activités entreprises depuis peu pour combattre la violence dont sont victimes femmes et enfants et, de manière plus générale, pour traiter des questions touchant aux droits de l'enfant.

Le budget consacré à la contribution parlementaire aux travaux des Nations Unies se maintient à près de 10 pour cent des dépenses totales. Il englobe les mêmes activités que l'année dernière, notamment l'Audition parlementaire annuelle, les travaux de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies et de son groupe consultatif, ainsi que des réunions et réunions-débats plus modestes au Siège de l'ONU à New York et pendant les grandes conférences des Nations Unies. Est aussi prévue au budget la Conférence parlementaire annuelle de l'OMC. L'UIP doit étendre aux institutions financières internationales ses activités avec les organisations multilatérales et le budget 2010 permet de prendre de modestes initiatives dans ce sens.

Nous avons entrepris d'améliorer les activités d'information de l'UIP et de la doter d'une stratégie globale de communication qui tienne compte des technologies modernes. Celle-ci s'accompagnera en 2010 d'un examen approfondi de toute la structure de gestion du Secrétariat de l'UIP qui nous amènera probablement à le réorganiser. Le budget prévu pour 2010 nous permettra de mener à bien ces tâches.

Avec le budget proposé de CHF 18,7 millions présenté dans les pages suivantes, l'UIP devrait pouvoir atteindre ses objectifs et répondre aux attentes des Membres pour l'année 2010. Un montant de CHF 5,2 millions attendus de contributions volontaires y est inclus.

Une grande partie des activités de promotion de la démocratie, de développement et de consolidation de la paix ne pourra se réaliser que si le niveau des contributions volontaires obtenues dépasse celui des dernières années. Il est peu probable que la totalité des fonds supplémentaires nous parvienne à temps pour que le programme prévu pour 2010 soit pleinement exécuté. Ils figurent cependant au budget par souci de transparence et pour que les Membres de l'UIP aient le dernier mot dans l'établissement du programme d'activités de leur Organisation.

Prévisions par centre de dépenses et source de fonds (CHF)

	Budget approuvé pour 2009	Budget proposé pour 2010		
		Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
RECETTES				
Contributions des Membres	11 756 000	12 046 100	0	12 046 100
Contribution du personnel	1 205 100	1 283 800	0	1 283 800
Intérêts	136 000	110 000	0	110 000
Rémunération de services administratifs	0	140 000	(140 000)	0
Autres recettes	10 000	14 000	0	14 000
Contributions volontaires	5 251 900	0	5 238 400	5 238 400
TOTAL DES RECETTES	18 359 000	13 593 900	5 098 400	18 692 300
DEPENSES				
Direction	1 950 100	1 620 900	409 100	2 030 000
Affaires de l'Assemblée	2 888 900	2 985 800	0	2 985 800
Promotion de la démocratie	8 538 500	3 928 400	4 829 300	8 757 700
Relations extérieures	2 410 300	2 412 400	0	2 412 400
Services administratifs	2 363 200	2 344 400	0	2 344 400
Autres charges	208 000	302 000	(140 000)	162 000
TOTAL DES DEPENSES	18 359 000	13 593 900	5 098 400	18 692 300

Projections à moyen terme

L'économie mondiale est toujours dans la tourmente et l'incertitude demeure après la pire contraction que le monde ait connue depuis la Grande Dépression. Si les marchés mondiaux du crédit et des actions ont rebondi après les chutes record enregistrées fin 2008, on ignore toujours le moment où se manifesteront les signes d'une reprise soutenue. Les taux d'intérêt et les prix des produits de base ont baissé mais on craint que les initiatives budgétaires et monétaires prises par de nombreux gouvernements n'entraînent le retour de l'inflation, même dans un avenir relativement proche.

Etant donné la situation économique difficile de beaucoup de ses Membres, l'UIP a réduit ses besoins budgétaires dans la mesure du possible. Son plus important souci financier à moyen terme demeure le passif de la Caisse de prévoyance versant des pensions à d'anciens employés. Si l'évolution négative des marchés financiers devait se poursuivre, l'UIP devrait inscrire de nouveaux crédits aux budgets futurs pour couvrir un éventuel passif de la Caisse de prévoyance. Elle devra aussi surveiller étroitement le coût de ses Assemblées, qui représentent une dépense majeure et récurrente, sujette à une poussée inflationniste des salaires, du matériel et des services.

Prévisions par année pour les années 2009-2012 (CHF)

	Budget approuvé pour 2009	Budget proposé pour 2010	Budget projeté pour 2011	Budget projeté pour 2012
RECETTES				
Contributions des Membres	11 756 000	12 046 100	12 346 600	12 655 300
Contributions volontaires	5 251 900	5 238 400	5 703 600	5 577 300
Total des autres recettes	1 351 100	1 407 800	1 560 000	1 613 500
TOTAL DES RECETTES	18 359 000	18 692 300	19 610 200	19 846 100
DEPENSES				
Direction	1 950 100	2 030 000	1 796 000	1 845 100
Affaires de l'Assemblée	2 888 900	2 985 800	3 080 700	3 144 800
Promotion de la démocratie	8 538 500	8 757 700	9 492 700	9 551 300
Relations extérieures	2 410 300	2 412 400	2 675 300	2 680 200
Services administratifs	2 363 200	2 344 400	2 385 300	2 443 700
Autres charges	208 000	162 000	180 200	181 000
TOTAL DES DEPENSES	18 359 000	18 692 300	19 610 200	19 846 100

Ces dernières années, l'UIP s'est appliquée à remplacer son approche ponctuelle de la collecte de fonds par un effort systématique pour fidéliser les donateurs volontaires avec l'aide d'un plan pluriannuel. Ce plan a été présenté au Conseil directeur pour la première fois en 2006 et a servi ensuite à la mobilisation de fonds. L'UIP entend compléter les contributions des Membres, qui représentaient jusqu'à présent plus de 80 pour cent des recettes, par des contributions volontaires de donateurs. Or, convaincre de nouveaux donateurs d'accorder des sommes importantes est un processus de longue haleine qui demande beaucoup de patience, surtout à un moment où les budgets de l'aide se contractent du fait de la crise financière. Les Membres devraient donc continuer à tabler sur des hausses inflationnistes du montant total des contributions mises en recouvrement.

Emissions de carbone

Dans le cadre de son engagement de lutte contre les changements climatiques, l'UIP a pris 2000 comme année de référence et comptabilise ses émissions de gaz à effet de serre pour évaluer ses progrès et recenser les domaines où elle doit agir en priorité. Elle a pour objectif de ramener ses émissions à 90 pour cent des niveaux de l'année de référence. Cet objectif est conforme à l'engagement pris par la Suisse, son pays hôte, en application du Protocole de Kyoto.

Cependant, depuis 2005, les missions du personnel et des parlementaires en dehors des assemblées n'ont cessé d'augmenter, ce qui a réduit à néant les progrès accomplis antérieurement. La réalisation de l'objectif des 90 pour cent demandera des efforts concertés.

Le Conseil directeur a approuvé en 2007 un financement destiné à compenser les émissions de CO₂ et à atténuer l'impact des activités de l'UIP sur l'environnement. Pour 2010, il faudra un crédit de CHF 34 500 pour compenser les 876 tonnes d'émissions produites par les activités ordinaires.

Lors de la 120^{ème} Assemblée de l'UIP, le Conseil directeur a accepté que, sur les fonds mis de côté pour compenser les émissions de carbone en 2008 et 2009, CHF 80 400 soient utilisés pour subvenir aux coûts de la réunion parlementaire qui se tiendra en marge de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

Des contributions volontaires seront utilisées pour compenser les émissions des activités de projet.

Budget carbone 2010 par division comparé à 2000 et 2009 (en tonnes de CO₂e)

	2000 Effectif	2009 Approuvé	Proposé pour 2010				% de l'année de référence
			Directes	Voyages	Autres indirectes	Total	
Direction	117	162		153	3	156	133%
-- Contributions volontaires		141		136		136	-
Affaires de l'Assemblée	740	333		315	6	321	43%
Promotion de la démocratie	80	212		197	8	205	256%
-- Contributions volontaires	192	660		873		873	454%
Relations extérieures	56	81		73	5	78	139%
Services administratifs	89	120	75	2	43	120	135%
Provisions et subventions	0	0		0		0	-
Total	1274	1709	75	1 749	65	1 889	148%

Egalité hommes-femmes

Pour 2010, l'UIP a alloué environ 5 pour cent de ses ressources ordinaires au programme sur les questions de genre, c'est-à-dire à des activités visant à encourager et soutenir la participation des femmes à la vie politique. En termes absolus, les dépenses n'ont cessé d'augmenter, passant de CHF 382 000 en 2001 à un montant estimé à CHF 714 000 en 2010.

Les contributions volontaires destinées aux activités favorisant l'égalité hommes-femmes ont augmenté de manière spectaculaire ces dernières années. Alors que les dépenses étaient presque négligeables avant 2005, le but de l'UIP est de faire passer à près de CHF 1,2 million en 2010 le financement provenant de donateurs.

Le total des ressources ordinaires et des contributions volontaires prévues pour les activités en faveur de la parité s'établit à CHF 1,9 million en 2010.

L'UIP s'est aussi engagée à parvenir à la parité dans son personnel : les femmes occupent 50 pour cent des postes de direction et plus de 60 pour cent des postes de cadres.

Recettes

Contributions des Membres

La plus grande partie des recettes de fonctionnement de l'UIP provient des contributions de ses Membres. Depuis 1999, la hausse des contributions a été en moyenne de 2,8 pour cent pour couvrir le coût de l'inflation. Etant donné la situation économique actuelle, le budget proposé pour 2010 correspond à une augmentation de 2 pour cent seulement des contributions mises en recouvrement, dont le total passe à CHF 12 046 100.

En 2006, Le Conseil directeur a adopté un nouveau barème des contributions pour tenir compte des réalités économiques d'alors et alléger les contributions des pays les moins avancés. Il a décidé de revoir le barème en 2009 et de procéder à des ajustements sur la base du barème des quotes-parts des Nations Unies pour 2010-2012.

ANNEE	CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT	EVOLUTION PAR RAPPORT A L'ANNEE PRECEDEENTE
1999	CHF 9 771 000	
2000	CHF 9 885 000	-0,2%
2001	CHF 9 900 000	-1,0%
2002	CHF 8 910 000	4,8%
2003	CHF 9 467 600	6,3%
2004	CHF 9 815 530	3,0%
2005	CHF 10 156 910	3,0%
2006	CHF 10 544 590	3,0%
2007	CHF 11 060 266	3,0%
2008	CHF 11 354 900	4,0%
2009	CHF 11 756 000	2,5%
AUGMENTATION ANNUELLE MOYENNE		2,8%

Contribution du personnel

En qualité de fonctionnaires internationaux, les membres du personnel de l'UIP paient à l'Organisation une contribution, ou impôt sur le revenu. Le taux de contribution est établi par la Commission de la fonction publique internationale. En 2010, ce système d'imposition interne va générer CHF 1 383 800 de recettes brutes au bénéfice de tous les parlements membres. Cependant, pour éviter la double imposition, l'UIP est tenue de rembourser cette contribution aux employés qui doivent payer des impôts sur le revenu dans leur pays. Pour 2010, les remboursements aux employés domiciliés en France – le seul pays représenté à l'UIP qui impose les salariés de l'UIP – sont estimés à CHF 100 000, soit CHF 40 000 francs de plus qu'en 2009 en raison du nombre croissant d'employés français auxquels les autorités françaises réclament des impôts.

Autres recettes

Les recettes accessoires provenant de la rémunération de services administratifs, de la location de salles, de la vente de livres, etc., devraient s'élever en 2010 à CHF 154 000. Les fonds en dépôts devraient rapporter des intérêts d'une valeur de CHF 110 000.

Contributions volontaires

Le montant attendu des donateurs extérieurs a été fixé à CHF 5,2 millions pour 2010. Comme déjà indiqué dans le budget 2009, plusieurs institutions, dont l'Agence canadienne de développement international (ACDI), Irish Aid et l'Agence suédoise d'aide au développement international (SIDA), se sont engagées à financer un programme à hauteur d'environ CHF 5,4 millions (montant calculé sur la base des taux de change valables en 2009) pour 2008-2010. Aux taux de change en cours au moment de l'établissement de ce document, l'UIP dispose de CHF 1,6 million pour 2010.

D'autres fonds sont versés par la Finlande pour des activités de défense des droits de l'homme (CHF 90 000), ainsi que par la Belgique, qui versera quelque CHF 300 000 pour des activités en Afrique de l'Ouest menées en coopération avec le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Le PNUD finance divers projets en remboursant des dépenses ou en versant des avances, ce qui est le cas pour un projet en République démocratique du Congo. Enfin, la Commission européenne finance un projet parlementaire en Guinée équatoriale.

Les discussions se poursuivent avec d'autres donateurs potentiels. Le tableau ci-dessous présente les engagements de financement des trois principaux donateurs de l'UIP. Les engagements pris par les autres donateurs et partenaires évoqués plus haut s'élèvent à CHF 0,8 million, ce qui porte le total des fonds promis jusqu'à présent à CHF 2,4 millions pour 2010. Il reste à recueillir CHF 2,8 millions pour pouvoir exécuter toutes les activités dépendantes des contributions volontaires qui sont inscrites au programme.

Institution	Engagement total	2008	2009	2010
Irish Aid	EUR 1 100 000	400 000	350 000	350 000
ACDI (Canada)	CAD 1 869 600	623 200	623 200	623 200
SIDA (Suède)	SEK 9 900 000	3 900 000	3 000 000	3 000 000
Total		2 153 900	1 737 400	1 562 500

Dépenses

Dans les pages suivantes sont exposés les objectifs stratégiques de l'UIP pour 2010, ainsi que le détail des activités qui seront menées à bien et des ressources nécessaires.

DIRECTION

Objectif général

Assurer le leadership et fixer les orientations de l'Organisation et de son secrétariat. De plus, la Direction œuvre pour la paix et la sécurité par le dialogue politique et s'emploie à améliorer la gouvernance mondiale et à obtenir une participation systématique et plus directe des parlements aux plans et activités nationaux de développement.

Questions et défis en 2010

L'UIP est une organisation politique qui œuvre pour la paix et la coopération. Elle doit faire face à une demande croissante d'activités tendant à mobiliser les parlements en faveur d'opérations de consolidation de la paix, de la démocratisation des affaires internationales et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Avec l'aide de deux Conférences mondiales de Présidents de parlement, l'UIP a élaboré un cadre politique pour la promotion d'une gouvernance mondiale dans laquelle les parlements participent résolument aux travaux des grandes institutions multilatérales comme l'Organisation des Nations Unies et en contrôlent les travaux. Le moment est venu de mesurer les progrès réalisés depuis la dernière conférence, tenue en 2005, d'évaluer l'efficacité de l'action menée par les parlements depuis cette date et d'établir le programme des cinq prochaines années. L'UIP a engagé ce processus en 2009 avec deux réunions du comité préparatoire, tiendra une autre réunion du comité avant la conférence de 2010 et donnera suite aux résultats en 2011. La réunion annuelle des Présidentes de parlement accompagnera le processus et l'enrichira.

L'UIP œuvrera pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient et en Afrique en encourageant le dialogue politique. Au Moyen-Orient, elle travaillera par l'intermédiaire de son comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, explorant pour lui de nouvelles modalités de fonctionnement comme elle a commencé à le faire en 2009. En Afrique, elle recherchera le soutien d'hommes et de femmes politiques expérimentés, issus en majorité des parlements africains, qui puissent favoriser le dialogue dans des situations de conflit. Le succès de ces activités dépendra de l'évolution de la situation politique et sécuritaire.

En réponse aux demandes de parlements et de l'ONU, l'UIP a lancé en 2006 un programme complet de promotion de l'action parlementaire dans la lutte contre le VIH/sida. La 118^{ème} Assemblée de l'UIP a demandé qu'une action similaire soit entreprise pour trois autres OMD, à savoir ceux qui touchent à la santé maternelle et infantile et à l'aide publique au développement (APD). Les organes directeurs ont déjà approuvé un programme de promotion de l'action parlementaire sur le travail décent et l'emploi et ont demandé un redoublement des efforts sur le réchauffement planétaire et les changements climatiques. Le nouveau poste d'administrateur chargé des questions de développement, qui sera pourvu au cours du deuxième semestre 2009, renforcera ces activités en cours.

D'autres réorganisations sont envisagées au sein du Secrétariat de l'UIP en vue d'une plus grande efficacité et devraient être menées à bien progressivement durant l'année.

Le programme pour 2010 va donc consister à rationaliser les activités dans le domaine de la paix et de la sécurité, de la gouvernance mondiale et du développement et à les organiser en une action cohérente et efficace de soutien aux parlements membres de l'UIP. Le cadre politique dans lequel s'inscrit ce travail est arrêté par les organes directeurs et exposé dans la publication de l'UIP *Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle*.

L'UIP s'efforcera de faire appel à l'expertise des membres des commissions permanentes et spécialisées des parlements nationaux pour traiter des enjeux appelant une coopération internationale. Surtout, elle estime pouvoir compter sur le soutien institutionnel des parlements concernés, ainsi que des départements, programmes et institutions compétents du système des Nations Unies.

Parité hommes-femmes

Toutes les activités seront menées conformément aux politiques de l'UIP, qui encouragent la participation des femmes dans tous les domaines de la vie publique et politique et travaillent à l'instauration de l'égalité et d'un partenariat entre hommes et femmes. Les commissions, comités, groupes consultatifs et équipes de facilitateurs sont systématiquement composés d'hommes et de femmes parlementaires. Le Secrétariat les encourage et les aide à élaborer des lignes directrices en matière de parité pour leur travail et à assurer une pleine participation des femmes à leurs activités. La question de la participation des femmes aux activités politiques sera abordée par principe dans tous les entretiens politiques. Elle est inscrite en permanence à l'ordre du jour et traitée comme telle.

Il est à signaler que, dans le domaine de la coopération du développement, une place prioritaire sera donnée aux questions relatives à la santé des femmes et à la réalisation de l'OMD 4.

Programme de travail

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Objectif 1 : Développer l'UIP en tant qu'organisation mondiale des parlements nationaux		
Encourager les parlements à donner suite et effet aux résolutions et aux décisions de l'UIP par une diversification des procédures de communication d'informations	Les mesures prises dans les parlements et signalées à l'UIP sont plus nombreuses et de meilleure qualité	Nombre de rapports sur les mesures spécifiques prises par des parlements
Intéresser à l'UIP des parlements qui n'en sont pas encore Membres	Augmentation du nombre des parlements membres de l'Organisation	Visibilité de l'institution et cinq nouveaux parlements membres chaque année
Renforcer et si nécessaire réorganiser les structures et procédures de gestion au sein du Secrétariat	Bonne gestion de l'UIP, présidence efficace et bon fonctionnement des organes directeurs	Exécution des programmes dans leur totalité, services rendus aux parlements membres dans les délais statutaires

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Parité hommes-femmes à l'UIP et participation plus équilibrée des hommes et des femmes à ses activités	Les femmes sont bien représentées par l'UIP et en son sein	Un tiers des représentants sont des femmes.

Objectif 2 : Favoriser le dialogue pour instaurer la paix et la sécurité dans les situations de conflit et d'après-conflit

Le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient organisera une réunion extraordinaire de parlementaires israéliens et palestiniens.	Coopération plus étendue entre les parlementaires israéliens et palestiniens et soutien plus actif des parlements au processus de paix	Résultat tangible de la réunion extraordinaire
Organisation du dialogue politique dans les parlements de pays sortant d'un conflit	Les parlements fonctionnent bien et soutiennent les efforts de paix et de réconciliation	Nombre de sessions organisées
Elaboration de lignes directrices sur la parité pour les travaux du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient et activités similaires de médiation	Les questions de parité sont mieux intégrées aux travaux du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient et aux activités similaires de médiation de l'UIP	Utilisation des lignes directrices relatives à la parité

Objectif 3 : Parvenir à une meilleure gouvernance mondiale grâce à un engagement plus efficace des parlements dans les affaires internationales

Organisation par l'UIP d'une troisième Conférence mondiale des Présidents de parlement	Assistance nombreuse à la conférence mondiale des Présidents de parlement qui démontre sa pertinence politique et fait des recommandations claires pour le renforcement de la gouvernance mondiale	Plus de 150 Présidents de parlement assistant à la Conférence de 2010 Qualité des documents finaux de la conférence
Tenue de la Conférence annuelle des Présidentes de parlement qui leur permet de dialoguer directement entre elles	Les Présidentes de parlement tirent les leçons de leurs expériences mutuelles et formulent à l'usage des parlements des recommandations d'action intéressantes	Plus de 75 pour cent des Présidentes de parlement y assistent. Résultats de la Conférence

Objectif 4 : Obtenir que les parlements participent de façon plus directe et systématique aux plans et activités de développement nationaux

Poursuite des travaux en vue de l'élaboration d'un programme et d'un plan complets de promotion par l'UIP de l'action parlementaire dans le domaine du développement et de la réalisation des OMD	Les activités de l'UIP dans le domaine du développement durable forment un programme cohérent	Nombre d'activités pratiques réalisées dans une seule et même perspective de développement
Organisation de deux séminaires de formation régionaux, de deux missions sur le terrain et de deux réunions du Groupe consultatif sur le VIH/sida pour encourager les parlements à s'engager contre le VIH/sida	Action parlementaire plus propre à rendre universel l'accès au traitement des personnes infectées par le VIH, à combattre la discrimination et à prévenir de nouvelles infections	Nombre de bonnes lois adoptées et d'autres initiatives prises par les parlements
Suivi de la Conférence de Copenhague sur les changements climatiques, inventaire et diffusion des bonnes pratiques, organisation d'ateliers et convocation des réunions annuelles d'un groupe consultatif de haut niveau, et organisation d'activités similaires pour associer les parlements à la campagne pour le travail décent et l'emploi	Action parlementaire plus propre à veiller à ce que les questions relatives aux changements climatiques, au travail décent à l'emploi restent au premier plan des préoccupations politiques nationales et à ce que des politiques nationales appropriées soient adoptées et examinées de près	Nombre de bonnes lois et de crédits budgétaires adoptés et d'autres initiatives prises par les parlements

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
Effectives pour 2008	1 220 807	82 647	1 303 454
Approuvées pour 2009	1 429 000	521 100	1 950 100
Proposées pour 2010	1 620 900	409 100	2 030 000
• Salaires	1 139 700	96 000	1 235 700
• Services	89 900	90 500	180 400
• Voyages	292 000	192 300	484 300
• Matériel	99 300	30 300	129 600

Prévisions pour 2010 par objectif et source de financement (CHF)

Objectif	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
1. Développer l'UIP comme organisation mondiale	295 700	0	295 700
2. Favoriser le dialogue pour instaurer la paix	80 000	0	80 000
3. Parvenir à une meilleure gouvernance mondiale	224 500	0	224 500
4. Participer davantage au développement	0	290 000	290 000
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	1 020 700	88 800	1 109 500
> Coût d'administration du programme	0	30 300	30 300
> Total général	1 620 900	409 100	2 030 000

Prévisions par objectif et par année pour les années 2009-2012 (CHF)

Objectif	2009	2010	2011	2012
1. Développer l'UIP comme organisation mondiale	292 000	295 700	302 400	309 200
2. Favoriser le dialogue pour instaurer la paix	80 000	80 000	97 000	99 200
3. Parvenir à une meilleure gouvernance mondiale	59 600	224 500	10 000	10 200
4. Participer davantage au développement	482 500	290 000	297 300	304 700
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	997 400	1 109 500	1 058 200	1 089 900
> Coût d'administration du programme	38 600	30 300	31 100	31 900
> Total général	1 950 100	2 030 000	1 796 000	1 845 100

Impact sur l'environnement

Nombre de ces activités auront des conséquences immédiates néfastes pour l'environnement dans la mesure où elles amèneront les participants et le personnel à voyager et se solderont par la production d'études et de publications. Le Secrétariat s'efforcera de passer autant que possible par la voie électronique pour présenter les rapports et faciliter les contacts. Cependant, comme, par définition, ces activités se situent souvent sur un terrain politique sensible, les forums électroniques et les vidéoconférences ne sauraient remplacer les contacts interpersonnels. A moyen et à long termes, pourtant, une coopération plus large et un nombre moindre de conflits, en particulier en Afrique et au Moyen-Orient, une coopération internationale accrue et de meilleures lois et politiques nationales relatives au développement et à la protection de l'environnement devraient avoir des effets positifs sur l'environnement.

AFFAIRES DE L'ASSEMBLEE ET RELATIONS AVEC LES PARLEMENTS MEMBRES

Objectif général

Faciliter le travail politique des Membres de l'UIP pendant les Assemblées de l'UIP, favoriser les contacts, la coordination et les échanges de données d'expérience entre les parlements et entre leurs membres, et encourager le suivi et la mise en œuvre des recommandations et décisions adoptées aux Assemblées de l'UIP et la communication de rapports à ce propos.

Questions et défis en 2010

Les Assemblées de l'UIP sont pour les parlements membres l'occasion de traiter de questions fondamentales d'intérêt mondial et régional. Les débats auxquels elles donnent lieu peuvent avoir une influence positive sur l'environnement politique dans lequel travaillent les décideurs nationaux. Les discussions approfondies entre Membres de l'UIP et les accords entre eux peuvent contribuer à l'instauration de la paix, du développement et de la démocratie.

Plus les questions d'intérêt mondial deviennent complexes et critiques, plus il est difficile de préparer la documentation et de remplir les conditions nécessaires pour que les décisions soient prises en connaissance de cause. Il est essentiel de choisir avec soin les questions les plus pertinentes, de se préparer davantage et d'élargir la participation pour que le débat aille davantage en profondeur lors de sessions relativement courtes. La concertation entre les Membres doit se poursuivre dans l'intervalle des Assemblées pour aboutir à des accords lors des Assemblées.

Avec le temps, la documentation est devenue plus complexe, et la charge de travail a augmenté : il faut en effet du personnel spécialisé pour rédiger, éditer, traduire, produire et distribuer la documentation, souvent dans des délais très courts. Les nouvelles technologies permettent de diffuser rapidement les documents par voie électronique mais des exemplaires papier sont encore nécessaires pour assurer la distribution partout. Dans le cadre des Assemblées, la demande de réunions annexes nécessitant services, locaux et interprétation ne cesse de croître.

Obtenir que les parlements membres fassent rapport sur les mesures qu'ils ont prises pour donner suite aux résolutions et aux décisions reste un défi majeur, qui demande des efforts accrus de la part de l'UIP et de ses Membres. Par ailleurs, la prolifération des organisations et des réseaux parlementaires devra retenir davantage l'attention de l'UIP.

Parité hommes-femmes

Trois organes – la Réunion des femmes parlementaires, le Comité de coordination des Femmes parlementaires et le Groupe du partenariat entre hommes et femmes – veillent à ce que les femmes déléguées participent aux débats de l'Assemblée et à ce que les questions de parité et les points de vue des femmes tiennent une place importante dans ces discussions. Les Membres veulent qu'au moins 30 pour cent des délégués soient des femmes.

Programme de travail

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Objectif 1 : Maintenir des relations étroites avec tous les parlements membres par des contacts fréquents et constructifs et fournir des informations sur la structure et le fonctionnement de l'UIP aux fonctionnaires qui conseillent les parlementaires		
Rapport sur les activités menées par les Membres de l'UIP	Suites données par les parlements membres aux résolutions adoptées par l'Assemblée	Qualité de l'information communiquée sur le suivi et le nombre de rapports
Succès du séminaire d'information sur la structure et le fonctionnement de l'Union interparlementaire	Les parlements membres sont bien informés sur la structure et le fonctionnement de l'UIP.	Participation de fonctionnaires parlementaires directement chargés d'assister leurs délégations Nombre de participants
Maintien et développement de la capacité du Secrétariat à entretenir des relations régulières avec les parlements membres	Amélioration du courrier (postal et électronique) et des systèmes de communication	Arrivée plus rapide à destination; utilisation accrue du courriel

Activité ou produit

Résultats

Indicateurs

Objectif 2 : Fournir un appui aux organes directeurs en préparant leurs sessions, en veillant à ce qu'elles se déroulent sans heurt, et en diffusant dans les délais une documentation de qualité, très lisible et facile d'accès, les comptes rendus après les sessions et les résolutions qui définissent la politique générale

122 ^{ème} Assemblée à Bangkok avec des débats dans trois Commissions permanentes, des réunions-débats et plusieurs autres manifestations parallèles	Adoption de résolutions définissant des politiques générales et des stratégies et donnant des orientations claires aux parlements membres et au Secrétariat de l'UIP sur leur mise en œuvre	Nombre de parlements représentés et nombre de femmes déléguées
123 ^{ème} Assemblée à Genève avec un débat général, une réunion de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies et des réunions-débats	Adoption de résolutions portant sur la participation des parlements aux travaux des Nations Unies et donnant des orientations claires aux parlements membres et au Secrétariat de l'UIP sur leur mise en œuvre	
Assistance aux délégations et aux Groupes géopolitiques pour l'organisation de leurs réunions, de contacts bilatéraux, etc.	Communication efficace et utile entre les Membres aux Assemblées	Utilisation des services offerts aux Assemblées
Visites préparatoires dans le pays où pourraient se tenir de futures Assemblées de l'UIP	Assemblées bien organisées	Les parlements membres disposent sur place et en temps utile de tous les services requis, ce qui rehausse la qualité de leur participation aux Assemblées
Réunions des femmes parlementaires aux Assemblées	Apport intellectuel des femmes parlementaires aux travaux de l'UIP	Forte participation de femmes parlementaires

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
Effectives pour 2008	2 784 456	0	2 784 456
Approuvées pour 2009	2 888 900	0	2 888 900
Proposées pour 2010	2 985 800	0	2 985 800
• Salaires	2 448 400	0	2 448 400
• Services	144 000	0	144 000
• Voyages	222 700	0	222 700
• Matériel	170 700	0	170 700

Prévisions par objectif et par année pour les années 2009-2012 (CHF)

Objectif	2009	2010	2011	2012
1. Première Assemblée	822 500	851 300	877 600	879 600
2. Seconde Assemblée	449 500	471 500	490 300	501 300
3. Session d'information	5 000	5 000	5 100	5 200
Dépenses du programme général	61 900	61 900	63 300	65 000
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	1 550 000	1 596 100	1 644 400	1 693 700
> Total général	2 888 900	2 985 800	3 080 700	3 144 800

Impact sur l'environnement

Ce sont les voyages du personnel aux Assemblées qui, pour l'UIP, contribuent le plus aux émissions de gaz à effet de serre de portée 3. Le choix du lieu des Assemblées a une incidence sur le total des émissions – lorsqu'il est proche des centres de communication et d'un grand nombre de parlements, le total des voyages est moindre. Sur place, l'UIP demande aux parlements hôtes de choisir dans toute la mesure du possible des sources d'approvisionnement durables et recrute sur place du personnel temporaire qualifié pour réduire le nombre de voyages nécessaires.

PROMOTION DE LA DEMOCRATIE

La Division de la promotion de la démocratie a été mise en place en 2005 pour coordonner toutes les activités de l'UIP en rapport avec la démocratie, leur donner une orientation commune et y intégrer les droits de l'homme et la parité. La Division mobilise aussi des ressources pour promouvoir la démocratie au sens le plus large.

Elle se compose de cinq éléments : 1) la coopération technique, qui s'emploie à renforcer l'institution parlementaire; 2) un centre de documentation, qui établit des normes et des lignes directrices permettant d'évaluer le caractère démocratique des parlements et constitue une banque de connaissances à leur intention; 3) un programme chargé de protéger les droits de l'homme des parlementaires et de promouvoir les droits de l'homme en général; 4) un programme de partenariat entre hommes et femmes qui œuvre pour l'égalité des sexes en politique; et 5) un programme pour l'enfance qui veille au respect des droits de l'enfant.

Renforcement de l'institution parlementaire

Objectif général

Renforcer les parlements et les aider à développer leurs moyens d'action.

Questions et défis en 2010

Le programme de coopération technique de l'UIP est guidé par des critères universellement reconnus, énoncés dans *Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle* et permettant d'évaluer le caractère démocratique des parlements. Selon ces critères, les parlements doivent être représentatifs, transparents, accessibles, responsables et efficaces aux niveaux national et international. Le programme leur dispense conseils et assistance pour ce qui est des procédures et des services, dispense une formation et fournit un équipement de base pour renforcer l'institution parlementaire. L'UIP concentre ses activités sur les parlements de pays en transition ou sortant d'un conflit.

De plus en plus, l'UIP met l'accent, dans ses activités de renforcement des parlements, sur leur capacité à jouer un rôle actif dans la planification et l'évaluation des programmes de développement, notamment ceux qui sont financés par l'aide au développement. Elle se conforme ainsi à la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement et en particulier à l'Accord d'Accra, qui insiste sur l'importance du rôle du parlement dans l'appropriation nationale de l'aide au développement. L'UIP participe aujourd'hui activement à nombre d'initiatives internationales à cet effet, dont le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide conduit par l'OCDE, le Forum de la coopération du développement de l'ONU et la facilité de la CDDE (*Capacity Development for Development Effectiveness*) en Asie. L'UIP copréside actuellement un groupe à l'OCDE qui s'attache à concevoir des outils pour responsabiliser la gestion de l'aide au développement au niveau national. Les initiatives prises pour renforcer les institutions auxquelles les dirigeants rendent compte, en particulier les parlements, vont dans ce sens. En 2010, l'UIP continuera à fournir un apport important à ces travaux et veillera à ce que les parlements les internalisent. Elle prolongera en particulier l'effort entrepris en 2009 par des études de cas sur la participation du Parlement au développement et, sur la base des recommandations qui en émaneront, s'efforcera de dégager les bonnes pratiques à généraliser. Les enseignements tirés seront également mis à profit par les projets de coopération technique.

Pour apporter une assistance technique, l'UIP doit être saisie d'une demande officielle du Parlement et avoir son adhésion. Ses activités supposent une volonté à long terme de mettre en œuvre les recommandations. L'UIP est neutre et impartiale et traite avec toutes les parties. Il arrive que des événements imprévisibles tels que des élections anticipées ou des changements à la tête et dans l'administration des parlements affectent la réalisation d'un projet. En investissant dans l'administration de parlements nationaux, on contribue à la création d'une mémoire institutionnelle qui atténuera l'impact de changements électoraux. Lorsque les programmes des partis représentés au Parlement sont divergents, il peut aussi en résulter des incidences néfastes sur les projets, en particulier si les recommandations impliquent la perte d'avantages politiques ou autres pour certains partis.

L'UIP a un mécanisme d'intervention rapide pour venir en aide aux parlements qui connaissent des périodes d'instabilité politique : elle crée les conditions d'un dialogue entre tous les courants, sans exception, et donne aux participants les moyens de définir leur règlement intérieur, d'en débattre ou de l'adapter selon le cas. L'UIP travaille avec tous les acteurs du Parlement, c'est-à-dire son ou ses présidents ou présidentes, les membres du Bureau, les présidents des commissions et les chefs de tous les partis politiques représentés au Parlement. Toutes ces personnes se réunissent à l'occasion de retraites et des experts/médiateurs aident les participants à étudier et à proposer les mécanismes les plus propres à encourager l'intégration de tous les courants au Parlement et à contribuer ainsi à la réconciliation nationale. Comme son projet pour la réconciliation en Afrique anglophone prendra fin en 2010, l'UIP s'efforcera de mobiliser des ressources pour l'étendre à d'autres pays afin de permettre aux parlements nationaux de confronter les expériences qu'ils auront faites dans la promotion d'un dialogue politique fondé sur la tolérance et l'ouverture, et de s'informer des bonnes pratiques en la matière.

Le fait d'évaluer les besoins d'un parlement éveille invariablement l'espoir d'une assistance à long terme. C'est pourquoi l'UIP s'emploie à mobiliser des donateurs qui acceptent de financer l'assistance technique aux parlements. Le présent budget indique le volume de fonds que l'UIP peut raisonnablement attendre de donateurs pour de tels projets, par exemple en République démocratique du Congo et en Guinée équatoriale.

Depuis dix ans, l'UIP s'emploie à renforcer le contrôle que les parlements peuvent exercer sur le secteur de la sécurité. La nature de ce secteur et la logique à laquelle il obéit rendent cette tâche délicate. Aussi l'UIP entend-elle intensifier ses efforts en 2010 pour aider les parlements, surtout ceux des pays qui sortent d'un conflit, à exercer utilement leurs fonctions de contrôle dans ce domaine.

Elle entend continuer à mobiliser les parlements des pays les moins avancés (PMA) pour qu'ils unissent leurs efforts à ceux de la communauté internationale pour promouvoir le développement de leurs pays. Elle est en train de revoir sa stratégie à ce sujet et réorientera son action sur les préparatifs de la quatrième conférence sur les PMA, prévue pour 2011, et sur la contribution des parlements à ces préparatifs, qu'elle souhaite substantielle. D'ici là, elle continuera à faire mieux connaître le Programme d'action de Bruxelles pour les PMA et encouragera les parlements à agir dans le sens de ce programme.

L'UIP s'attachera à développer encore ses partenariats, en signant notamment un nouvel accord général avec le Programme des Nations Unies pour le développement.

Parité hommes-femmes

Tous les projets de renforcement de l'institution parlementaire accordent une place importante à la sensibilisation à la question transversale de l'équité entre les sexes et à la nécessité d'assurer la participation des femmes à la prise de décision. Les parlements sont instamment priés de veiller à ce que des femmes participent pleinement aux activités du projet et à ce que les délégations aux séminaires soient équilibrées et comptent des femmes et des hommes. Dans les activités de projet seront prévus des apports qui permettront d'intégrer pleinement les questions de parité aux processus parlementaires. L'étude des conséquences des conflits pour les femmes se poursuivra dans le projet pour la réconciliation, qui encouragera aussi leur participation aux processus de consolidation de la paix et de réconciliation. Les effets de la pauvreté sur les femmes retiendront l'attention dans le suivi des activités menées pour mobiliser les parlements en faveur du Programme d'action de Bruxelles (PAB) et dans la préparation, à tous les niveaux, de la quatrième Conférence sur les PMA. Les activités relatives au secteur de la sécurité sensibiliseront les esprits aux aspects particuliers de l'insécurité pour les femmes et feront découvrir comment le processus parlementaire peut répondre à ces préoccupations et quels moyens employer pour associer davantage de femmes au débat sur la sécurité.

Programme de travail

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
<i>Objectif 1 : Renforcer les moyens dont disposent les parlements pour s'acquitter de leurs fonctions constitutionnelles de législation, de contrôle et de représentation en leur apportant une assistance technique, en organisant des ateliers/séminaires et d'autres activités connexes</i>		
Conception de projets de soutien aux parlements faisant appel à des services consultatifs, prévoyant des séminaires de renforcement des capacités et un équipement de base	Services consultatifs rendus à trois parlements au moins	Nombre de parlements aidés
Appui spécifique aux parlements, déterminé au cas par cas	Au moins trois nouveaux accords avec financement extérieur	Nombre d'accords d'aide au développement conclus
Projets d'assistance technique aux Parlements de l'Afghanistan, de l'Algérie, du Burundi, du Cambodge, des Emirats arabes unis, de la Guinée équatoriale, des Maldives, du Pakistan, de la République démocratique du Congo, de la RDP lao, de la Sierra Leone, du Timor-Leste et du Togo. Le Secrétariat du Conseil législatif palestinien recevra aussi une aide	Meilleur travail des parlements	Projets, notamment missions de consultants, séminaires de renforcement des capacités à l'intention du personnel et des membres du parlement, détachements de personnel, voyages d'étude, etc.

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Aide aux parlements désireux de procéder à leur autoévaluation afin d'améliorer leur prestation	Parlements mieux à même d'analyser leur prestation, de repérer leurs éventuelles faiblesses et de formuler des recommandations de réforme et de perfectionnement	Nombre de parlements demandeurs d'aide, facilitation de 3 à 5 autoévaluations

Objectif 2 : Promouvoir le dialogue et une prise de décision sans exclusive au parlement

Aider les parlements à traiter de sujets politiques et institutionnels délicats et à créer les conditions d'une prise de décision sans exclusive après concertation avec toutes les parties prenantes	Le Parlement intègre mieux tous les courants de la nation et devient plus représentatif Meilleur fonctionnement de l'institution, y compris lors de la prise de décision Développement et amélioration des échanges entre tous les courants au sein de l'institution	Nombre de parlements demandant l'assistance de l'UIP Nombre de parlements faisant état d'une prise de décision plus harmonieuse après avoir reçu l'assistance de l'UIP
Conférence régionale visant à faire connaître et à diffuser les expériences de concertations tous azimuts, ainsi que les conditions d'une prise de décision sans exclusive	Prise de conscience de l'importance du dialogue sans exclusive et de la tolérance politique en démocratie Bonnes pratiques parlementaires d'ouverture à tous et de dialogue	Participation à la conférence régionale; nombre de femmes y participant

Objectif 3 : Renforcer la part que prennent les parlements au processus de réconciliation nationale

<p>Poursuite du projet de réconciliation financé par l'ACDI pour les parlements anglophones d'Afrique avec séminaires nationaux et aide à l'exécution des plans d'action nationaux</p> <p>Extension du projet susmentionné aux parlements francophones d'Afrique. Organisation d'un séminaire régional sur le processus de réconciliation, les mécanismes de justice en période de transition et les processus d'ouverture politique</p> <p>Séminaire national de trois jours sur la réconciliation dans trois pays, qui seront choisis parmi les pays francophones d'Afrique, pour amener les parlementaires à s'employer à consolider le processus de réconciliation et à s'impliquer dans les réformes de la Constitution et des institutions</p>	<p>Meilleure connaissance de la justice de transition et des écueils à éviter sur la voie de la réconciliation.</p> <p>Participation accrue des parlements à la conception, la mise en place et l'évaluation des mécanismes de justice en période de transition</p> <p>Meilleure connaissance des conditions à remplir pour reconstruire des sociétés viables et du rôle et des responsabilités du Parlement dans le processus de réconciliation, qui passe notamment par des institutions réformées, plus propres à prévenir de nouveaux conflits</p> <p>Collaboration plus étendue du Parlement avec d'autres parties telles que la Commission nationale des droits de l'homme, la commission Vérité et réconciliation et la société civile</p> <p>De manière générale, des parlements plus impliqués dans le processus de réconciliation nationale, plus prompts à consulter toutes les parties, au parlement et ailleurs, et à dialoguer avec elles</p>	<p>Débat parlementaire plus nourri</p> <p>Action législative portant création de commissions Vérité et Réconciliation ou d'autres organes similaires</p> <p>Application des recommandations de ces commissions, en particulier dans les domaines de la réforme des institutions et de la réparation pour les victimes</p> <p>Intégration dans le droit national des recommandations de la commission Vérité et Réconciliation</p> <p>Participation à des séminaires régionaux et nationaux; nombre de femmes y participant</p>
--	---	--

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Objectif 4 : Accroître la contribution des parlements à une meilleure gouvernance dans les pays les moins avancés et l'apport des parlements à la quatrième Conférence sur les PMA		
<p>Collecte et analyse d'informations sur l'apport parlementaire au Programme d'action de Bruxelles (PAB)</p> <p>Encourager les parlements des PMA à apporter leur contribution aux préparatifs nationaux de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA; continuer de promouvoir dans les parlements des PMA des mécanismes en vue de l'exécution du PAB</p>	<p>Meilleure connaissance du PAB dans les parlements, qui participent davantage à sa mise en œuvre, en particulier dans les domaines de la bonne gouvernance et du renforcement des capacités</p> <p>Contribution plus nourrie des parlements à la préparation de la quatrième Conférence sur les PMA aux niveaux national, régional et mondial</p>	<p>Nombre de groupes focaux spécialement créés dans les parlements des PMA pour donner suite au PAB</p> <p>Nombre de demandes d'aide reçues de parlements désireux de mettre en œuvre le PAB</p> <p>Nombre de parlements de PMA signalant qu'ils participent ou ont participé à la préparation de la quatrième Conférence sur les PMA aux niveaux national, régional et mondial</p>
Objectif 5 : Améliorer le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité		
<p>Séminaire régional sur le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité</p>	<p>Conscience plus vive du rôle du Parlement dans le contrôle du secteur de la sécurité</p> <p>Les parlements des pays qui sortent d'un conflit comprennent mieux les problèmes de leur pays en matière de sécurité et s'emploient davantage à les régler</p> <p>Les parlements comprennent mieux ce qu'implique la médiation pour la paix et y contribuent davantage</p>	<p>Participation au séminaire régional; nombre de femmes y participant; informations en retour sur la mise en œuvre des recommandations</p>
Objectif 6 : Améliorer le contrôle et la reddition de comptes		
<p>Séminaire régional sur le contrôle parlementaire et la reddition de comptes</p>	<p>Conscience plus vive du rôle de contrôle qui incombe au parlement</p> <p>Meilleure connaissance des pratiques et des outils de contrôle, notamment d'une étude réalisée par l'UIP et l'Institut de la Banque mondiale sur le contrôle parlementaire</p>	<p>Participation au séminaire régional; nombre de femmes y participant</p>
Objectif 7 : Efficacité de l'aide au développement		
<p>Renforcement de la capacité des parlements à peser sur la planification et l'évaluation du développement par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des activités de renforcement des capacités - des conseils aux parlements, aux gouvernements donateurs et partenaires - la participation de parlementaires à la facilité créée par le PNUD en Asie-Pacifique pour développer les capacités en vue d'un développement efficace (CDDE) - la participation au Groupe de travail de l'OCDE/du CAD sur l'efficacité de l'aide 	<p>Les parlements participent davantage à l'élaboration et à l'évaluation des plans et du programme de développement financés notamment par l'aide au développement.</p> <p>Les parlements prennent une part plus active aux discussions entre gouvernements, donateurs et partenaires, sur l'aide au développement.</p>	<p>Les parlements sont membres des mécanismes de coordination de l'aide et ont voix au chapitre au niveau national.</p> <p>Ils font bon usage des notes d'orientation.</p> <p>Nombre de parlements ayant désigné des interlocuteurs pour la facilité de la CDDE; qualité de leur participation à cette facilité</p> <p>Nombre de parlementaires recevant le bulletin électronique de la CDDE et ayant assisté à la réunion régionale de 2010</p> <p>Mesure dans laquelle le résumé final du Forum de la coopération au développement et les travaux du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide rendent compte des préoccupations des parlements</p>

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
---------------------	-----------	-------------

Objectif 8 : Partenariat, participation à des manifestations sur la démocratie

<p>Représentation de l'UIP dans des réunions consacrées à la démocratie</p> <p>Relations plus étroites nouées avec divers partenaires et formation de nouveaux partenariats dans le contexte de la promotion de la démocratie; parmi ces partenaires figurent l'Institut de la Banque mondiale, le PNUD, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, l'ONUDC (l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime), l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) et l'Initiative pour la transparence dans les industries d'extraction (EITI).</p>	<p>Meilleure connaissance du rôle que joue l'UIP pour renforcer les parlements et promouvoir la démocratie en général</p>	<p>Représentation de l'UIP dans au moins 3 réunions touchant à la démocratie</p> <p>Mise en œuvre d'un nouvel accord conclu avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)</p> <p>Nombre de nouveaux accords de partenariat et d'activités réalisées en coopération avec ces partenaires</p>
---	---	--

Objectif 9 : Mobiliser des fonds pour les activités de l'UIP et obtenir en temps utile un financement prévisible qui lui permette de bien planifier ses activités

<p>Contacts réguliers et systématiques avec des donateurs avec lesquels crédibilité et transparence sont de règle</p>	<p>Financement volontaire accru, stable et prévisible pour les activités de l'UIP</p>	<p>Augmentation du financement volontaire</p>
<p>Actualisation du plan triennal de l'UIP et sa présentation à des donateurs</p> <p>Propositions sur mesure rédigées et soumises à des donateurs</p> <p>Accords de partenariat et de financement négociés</p>	<p>Coopération étroite et constructive avec un groupe de donateurs prêts à soutenir l'UIP</p>	<p>Conclusion de nouveaux accords de financement portant sur un large éventail d'activités</p>
<p>Etablissement et présentation en temps utile de rapports sur la réalisation des activités et l'utilisation des fonds</p>	<p>Donateurs convaincus que l'argent versé à l'UIP est bien investi</p>	<p>Echos positifs des donateurs</p>

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
Effectives pour 2008	1 176 682	330 657	1 507 339
Approuvées pour 2009	1 272 000	752 800	2 024 800
Proposées pour 2010	1 320 700	1 583 200	2 903 900
• Salaires	1 202 700	344 200	1 546 900
• Services	0	321 600	321 600
• Voyages	107 500	801 500	909 000
• Matériel	10 500	115 900	126 400

Prévisions pour 2010 par objectif et source de financement (CHF)

Objectif	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
1. Renforcement des parlements	60 000	718 100	778 100
2. Dialogue et prise de décision sans exclusive	40 000	74 100	114 100
3. Réconciliation	0	266 600	266 600
4. Contribution au Programme d'action de Bruxelles	15 000	13 900	28 900
5. Contrôle parlementaire du secteur de la sécurité	0	64 600	64 600
6. Contrôle parlementaire et reddition de comptes	0	74 100	74 100
7. Efficacité de l'aide au développement	0	100 000	100 000
8. Partenariat, participation à des manifestations sur la démocratie	20 000	0	20 000
9. Mobilisation de fonds	15 000	0	15 000
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	1 170 700	154 500	1 325 200
> Coût d'administration du programme	0	117 300	117 300
> Total général	1 320 700	1 583 200	2 903 900

Prévisions par objectif et par année pour les années 2009-2012 (CHF)

Objectif	2009	2010	2011	2012
1. Renforcement des parlements	241 400	778 100	795 600	813 500
2. Dialogue et prise de décision sans exclusive	114 100	114 100	116 700	119 300
3. Réconciliation	303 100	266 600	344 200	351 900
4. Contribution au Programme d'action de Bruxelles	97 700	28 900	95 000	97 400
5. Contrôle parlementaire du secteur de la sécurité	64 600	64 600	235 000	240 900
6. Contrôle parlementaire et reddition de comptes	0	74 100	76 000	77 900
7. Efficacité de l'aide au développement	0	100 000	102 500	105 100
8. Partenariat, participation à des manifestations sur la démocratie	0	20 000	30 000	30 700
9. Mobilisation de fonds	32 400	15 000	20 500	21 000
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	1 115 800	1 325 200	1 361 500	1 402 300
> Coût d'administration du programme	55 700	117 300	151 500	154 900
> Total général	2 024 800	2 903 900	3 328 500	3 414 900

Impact sur l'environnement

L'objectif général du programme – le renforcement de l'institution parlementaire – contribue à la protection de l'environnement car une "bonne gouvernance" est un atout capital pour le développement durable. Nombre d'activités impliquent un déplacement des experts et des bénéficiaires, ce qui a un impact sur l'environnement. Cependant, des efforts sont faits pour réduire les voyages et offrir autant que possible une formation sur place. Le Secrétariat s'emploiera aussi à encourager et à favoriser la publication d'informations sous forme électronique et à tenir des réunions virtuelles pour réduire le nombre des voyages nécessaires.

Etablissement de normes et de lignes directrices pour des parlements démocratiques *Création d'une banque de connaissances pour les parlements*

Objectif général

Fournir de la documentation aux parlements, aux organisations qui travaillent avec eux, et aux étudiants, notamment des informations faisant autorité sur le rôle, la composition et les méthodes de travail des parlements nationaux, et sur des normes et lignes directrices universellement reconnues et établies à partir de leurs bonnes pratiques.

Questions et défis en 2010

Une démocratie a besoin d'un parlement bien informé : tel est le postulat de base.

Les principaux défis pour 2010 seront de conforter la position de l'UIP comme organisation faisant autorité non seulement pour ses informations sur les parlements mais aussi pour ses caractéristiques des parlements démocratiques. L'UIP consacra donc d'importantes ressources à l'établissement et à la diffusion de normes et de bonnes pratiques pour des parlements démocratiques. A court terme, elle s'attachera en priorité à poursuivre les travaux en cours et à réaliser dans ce domaine les activités pour lesquelles elle s'est engagée auprès de partenaires. Ses priorités seront les suivantes :

- Encourager les parlements à évaluer leur prestation afin de l'améliorer : *Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle*, publié en 2006, fixe les principaux objectifs d'un parlement démocratique – celui-ci doit être représentatif, transparent, accessible, responsable et efficace aux niveaux national et international – et donne de très nombreux exemples de la façon dont les parlements mettent ces principes en pratique dans leurs activités quotidiennes. La publication qui y fait suite, *Evaluer le Parlement : outils d'autoévaluation à l'intention des parlements*, les aide à évaluer leur prestation à la lumière des critères énoncés dans le guide, à découvrir dans quels domaines ils sont performants, ainsi que leurs faiblesses et leurs priorités pour le renforcement de leur institution. L'UIP conseillera les parlements et les aidera à mener à bien ces autoévaluations, se préparera en vue de la conférence internationale qui devrait se tenir au cours du premier trimestre de 2010 pour trouver un terrain d'entente sur des méthodologies et des critères d'évaluation de la prestation parlementaire qui puissent être universellement acceptés. Elle organisera des ateliers régionaux en collaboration avec des organisations parlementaires régionales et sortira une publication d'études de cas sur l'autoévaluation.
- Représentation des minorités et des populations autochtones au Parlement : il s'agira de mener à bon terme ce projet commun de l'UIP et du PNUD, qui vise à étendre les connaissances sur la représentation des minorités et des populations autochtones, à recenser et diffuser les bonnes pratiques et à plaider pour la représentation des minorités.
- Journée internationale de la démocratie : l'UIP va profiter de l'impulsion donnée en 2008 et 2009, inciter plus de parlements à célébrer la Journée, organiser une conférence régionale et mener une enquête mondiale sur l'opinion du public sur la démocratie.
- Contrôle parlementaire : il s'agira de mener à bonne fin le projet visant à promouvoir le contrôle parlementaire et l'obligation de rendre compte, projet entrepris avec l'Institut de la Banque mondiale, et d'étendre encore ce partenariat; pour le service de la coopération technique de l'UIP, d'organiser avec l'Institut de la Banque mondiale un séminaire régional sur le contrôle parlementaire; et de faire des recherches sur le contrôle parlementaire de l'aide au développement.
- Base de données PARLINE sur les parlements nationaux : il sera procédé à une révision complète de PARLINE, qui existe depuis 15 ans. Les objectifs, les publics cibles et les domaines couverts par la banque de données seront revus et, si nécessaires, modifiés, de même que les méthodes de travail et les partenariats requis pour assurer un développement durable de PARLINE. Ensuite commencera la mise en œuvre des changements voulus.

D'autres sujets retiendront l'attention, notamment le projet sur les TIC et les parlements, qui est exécuté en coopération avec l'ONU, et la numérisation des archives de l'UIP. La prochaine Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou rétablies se tiendra en 2010. Comme par le passé, l'UIP s'efforcera d'y contribuer utilement.

Elle continuera à nouer de solides partenariats et cherchera à les diversifier. Les partenariats sont importants à plusieurs égards, pour pouvoir faire appel aux meilleurs experts, diffuser les travaux de l'UIP et finalement étendre son champ d'activité et augmenter le volume d'activités qu'elle peut mener à bien. L'UIP s'attachera à renforcer son partenariat avec l'ASGP, l'Institut de la Banque mondiale, l'Université Monash, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et le PNUD. Elle se propose en outre de nouer de nouveaux partenariats et/ou de renforcer ses partenariats actuels avec les organisations parlementaires régionales, à commencer par l'Union parlementaire africaine et l'Union interparlementaire arabe (autoévaluation, contrôle), et avec des universités (PARLINE, recherches sur les bonnes pratiques et les problèmes émergents). L'UIP s'emploiera aussi à resserrer ses liens avec les parlements, qui constituent son principal public et sa première source d'information.

Parité hommes-femmes

Le Centre de documentation recueille des données sur le nombre des femmes parlementaires pour l'équipe du partenariat entre hommes et femmes et les enregistre dans la base de données PARLINE. Ce faisant, il apporte des éléments d'information qui permettent de plaider pour une plus large participation des femmes à la vie politique.

Il continuera à intégrer les questions de genre aux recherches qu'il entreprend. Par exemple, il continuera à recueillir des données détaillées par sexe sur la représentation des minorités et des populations autochtones au Parlement.

Programme de travail

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
<i>Objectif 1 : Faire mieux connaître les parlements</i>		
Maintenir et développer la base de données PARLINE sur les parlements nationaux	Les parlements, les organisations qui travaillent avec eux et les étudiants ont accès à des informations complètes et faisant autorité sur les parlements.	PARLINE : couverture à 95 % des modules de base; réduction annuelle de 10 % des vides à combler dans les autres modules Les utilisateurs de PARLINE augmentent chaque année de 10 %. Elaboration d'un plan pour le développement à long terme de PARLINE avec un calendrier d'exécution Réponses données à 100 demandes d'information
Publication de la Chronique des élections parlementaires	Les parlements, les organisations qui travaillent avec eux et les étudiants ont accès à des informations complètes et faisant autorité sur les parlements.	Publiée pour le 11 juin 2010
Publication du Répertoire mondial des parlements	Les parlements, les organisations qui travaillent avec eux et les étudiants ont accès à des informations complètes et faisant autorité sur les parlements.	Publié pour le 1 ^{er} février 2010
Publication du Panorama des élections parlementaires	Les parlements, les organisations qui travaillent avec eux et les étudiants ont accès à des informations complètes et faisant autorité sur les parlements.	Publiée pour le 1 ^{er} avril 2010
Acquisition de nouveaux documents d'information	Le Secrétariat de l'UIP est informé de l'actualité parlementaire.	Exécution efficace du budget pour les documents d'information
Numérisation des archives de l'UIP	Les chercheurs peuvent consulter en ligne les comptes rendus des conférences de l'UIP.	Demandes reçues Objectif : 50 en 2010

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Objectif 2 : Etablir des normes et des lignes directrices et inventorier les bonnes pratiques pour améliorer la qualité du travail parlementaire		
Faire connaître les critères d'un parlement démocratique énoncés dans <i>Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle</i> et <i>Evaluer le parlement : outils d'autoévaluation à l'intention des parlements</i>	Les parlements se servent de ces outils pour améliorer leur prestation. Les critères de l'UIP sont de plus en plus reconnus par les parlements et les organisations qui travaillent avec eux.	Des parlements s'évaluent à l'aide des outils de l'UIP Objectif : 5 autoévaluations Deux séminaires régionaux basés sur ces outils
Profiter de la Journée internationale de la démocratie pour promouvoir le parlement et la démocratie	Meilleure connaissance du parlement et de la démocratie dans le public Les parlements mettent à profit la Journée internationale de la démocratie pour améliorer le dialogue avec les citoyens sur la démocratie.	Nombre de parlements informant l'UIP des activités qu'ils organisent à cette occasion Objectif : 50 parlements La section du site Web de l'UIP la Journée internationale de la démocratie retenue par les principaux moteurs de recherche Objectif : elle figure parmi les 10 premiers
Organiser une réunion parlementaire à l'occasion de la Septième Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou rétablies (CIDNR-7)	Les parlements contribuent à la préparation et aux résultats de la CIDNR-7. La concertation internationale sur la démocratie s'intensifie.	Nombre de parlements participants Objectif : 80 parlements Les parlements occupent une place de choix dans les documents finaux de la CIDNR-7
Plaider pour des parlements sans exclusive : représentation des minorités et des populations autochtones au parlement	L'état de la représentation des minorités et des populations autochtones est mieux connu. L'UIP et les parlements disposent de meilleurs moyens pour plaider pour des parlements plus représentatifs de l'ensemble de la population	Nombre de parlements pour lesquels des données sont disponibles Objectif: 120 d'ici à fin 2010
Promotion du contrôle parlementaire	Meilleure connaissance des outils de contrôle dont disposent les parlements et des pratiques en la matière	Publication d'une étude sur le contrôle parlementaire pour le 1 ^{er} avril 2010 Séminaires régionaux organisés par le service de la Coopération technique en lien avec cette étude
Organisation d'une manifestation UIP-ASGP en octobre 2010	Parlementaires, secrétaires généraux et fonctionnaires des parlements échangent leurs vues et se font part de leurs bonnes pratiques. Le partenariat UIP-ASGP en sort renforcé.	Nombre de participants Objectif : 200, dont 60 femmes
Recherches sur la conception, l'exécution et l'évaluation des programmes de renforcement des capacités	Amélioration des méthodes utilisées pour concevoir, exécuter et évaluer les programmes réalisés par l'UIP et d'autres	Les projets donnent en temps utile les résultats attendus.
Participation aux activités du Centre mondial sur les TIC au parlement et d'autres partenaires	L'UIP apporte sa contribution à des manifestations en rapport avec la démocratie et resserre ses liens avec des partenaires choisis.	Nombre de manifestations Objectif : 3 en 2009

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
Effectives pour 2008	475 806	176 534	652 340
Approuvées pour 2009	607 500	1 170 600	1 778 100
Proposées pour 2010	623 200	1 029 200	1 652 400
• Salaires	399 200	193 500	592 700
• Services	147 500	546 200	693 700
• Voyages	25 000	178 500	203 500
• Matériel	51 500	111 000	162 500

Prévisions pour 2010 par objectif et source de financement (CHF)

Objectif	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
1. Faire mieux connaître les parlements	111 000	90 000	201 000
2. Etablir des normes et des lignes directrices et inventorier les bonnes pratiques	129 500	863 000	992 500
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	382 700	0	382 700
> Coût d'administration du programme	0	76 200	76 200
> Total général	623 200	1 029 200	1 652 400

Prévisions par objectif et par année pour les années 2009-2012 (CHF)

Objectif	2009	2010	2011	2012
1. Faire mieux connaître les parlements	539 500	201 000	206 000	211 200
2. Etablir des normes et des lignes directrices et inventorier les bonnes pratiques	793 100	992 500	824 500	845 100
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	358 800	382 700	392 900	404 700
> Coût d'administration du programme	86 700	76 200	62 700	64 300
> Total général	1 778 100	1 652 400	1 486 100	1 525 300

Impact sur l'environnement

Le Centre de documentation n'organise pas directement d'activités qui impliquent de longs voyages et aient un impact sensible sur l'environnement. Il s'efforcera d'atténuer l'impact des activités existantes en encourageant et en facilitant l'adoption de technologies permettant des "rencontres virtuelles" au Secrétariat de l'UIP, afin de réduire les voyages nécessaires pour se rencontrer en personne, et en privilégiant la publication d'informations sous forme électronique, afin de consommer moins de papier.

Protection et promotion des droits de l'homme

Objectif général

Défendre les droits de l'homme des parlementaires; sensibiliser les esprits à l'importance du rôle de gardien de ces droits qui incombe aux parlements; les aider dans leurs activités des droits de l'homme et faire connaître celles de l'UIP.

Questions et défis en 2010

Les parlementaires ne peuvent s'acquitter efficacement de leur mandat que dans la mesure où ils jouissent de leurs droits fondamentaux et peuvent, en particulier, exercer leur liberté d'expression sans crainte de représailles ou de harcèlement. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires constitue un recours pour les parlementaires en butte à des mesures de harcèlement dans l'exercice de leur mandat.

Le Comité est saisi d'un nombre croissant de cas, qui posent des questions juridiques souvent complexes et dont le traitement demande de longues recherches et un suivi continu. La charge de travail est donc lourde pour le personnel qui peut à peine y suffire. D'autres activités visent à familiariser les Membres de l'UIP et les milieux de défense des droits de l'homme en général avec le travail du Comité. Les parlements font rarement rapport sur les suites qu'ils ont données aux recommandations du Comité. Il est donc nécessaire d'appeler leur attention sur le devoir qui leur revient, en tant que Membres de l'UIP, d'en rendre compte.

Le Comité examine plusieurs cas concernant des pays où l'UIP a un projet de coopération technique ou apporte un soutien d'une autre nature au parlement national. Il est toujours difficile de définir la ligne de conduite à adopter, celle qui permet au Comité de mettre à profit un projet pour favoriser un règlement satisfaisant des cas dont il est saisi.

Les parlements et leurs membres sont parfois peu conscients des responsabilités importantes qui leur incombent dans le domaine des droits de l'homme et ignorent trop souvent les engagements que leur Etat a contractés en ratifiant les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Le programme des droits de l'homme tente de remédier à cette situation par divers moyens.

Parmi eux figure un projet conçu pour sensibiliser certains parlements au travail des organes régionaux et internationaux chargés de veiller au respect des droits de l'homme. Ce projet est exécuté depuis deux ans dans quatre parlements d'Afrique francophone et devrait se poursuivre dans les parlements qui ont exprimé le désir d'en bénéficier. Le séminaire annuel pour les membres des commissions parlementaires des droits de l'homme a été remplacé à l'essai par un séminaire pour les parlements dont le pays a présenté ou doit présenter un rapport aux organes conventionnels de l'ONU. Il sera d'abord axé sur le Comité des droits de l'homme et sur le Comité des droits économiques, sociaux et culturels.

L'UIP donnera suite aussi au guide sur la lutte contre la traite des personnes qu'il a produit en collaboration avec l'ONU. Des activités seront organisées pour sensibiliser les esprits au problème et encourager les parlements à agir.

Parité hommes-femmes

Comme les droits de l'homme, la parité est une question intersectorielle et le Secrétariat continuera à insister pour qu'hommes et femmes participent à égalité à toutes les manifestations/activités organisées dans le cadre du programme. Actuellement, sur les cinq membres du Comité des droits de l'homme des parlementaires, trois sont des femmes.

Programme de travail

Activité ou produit	Résultat	Indicateurs
Objectif 1 : Assurer le bon fonctionnement du Comité des droits de l'homme des parlementaires		
Le Comité tiendra quatre sessions – deux à l'occasion des assemblées et deux au Siège de l'UIP à Genève, en dehors des assemblées.	Veiller au respect des droits de l'homme des parlementaires, en particulier de leur liberté d'expression, sans laquelle ils ne peuvent exercer leur mandat	Suivi des décisions du Comité; établissement des rapports en temps utile, notamment sur les missions <i>in situ</i> ; rédaction en temps voulu des projets de décision
Deux missions d'observation de procès et deux missions <i>in situ</i> pour permettre au Comité de recueillir des informations de première main sur la situation des parlementaires	Informations de première main sur les procès et leur conformité aux normes internationales; décisions prises par le Comité en meilleure connaissance de cause	Niveau de coopération des autorités nationales Cas dans lesquels le suivi des parlements va dans le sens des conclusions et recommandations Mise en œuvre des recommandations
Rapport annuel résumant les cas publics que le Comité a examinés pendant l'année et présentant le travail du Comité	Le rapport encourage les parlements membres à prendre des mesures plus actives de suivi, et sert d'outil de relations publiques.	Nombre de cas résolus; nombre de cas portés à l'attention du Comité; Nombre d'initiatives de suivi prises par des parlements membres
Etablissement d'un prospectus d'information sur le Comité	Meilleure connaissance du fonctionnement et du travail du Comité	Nombre de cas portés à l'attention du Comité
Objectif 2 : Créer des outils pour le travail parlementaire sur les droits de l'homme et les tenir à jour		
La base de données sur les instances parlementaires des droits de l'homme, créée en 2004, sera tenue à jour.	La base de données permet aux parlementaires de communiquer entre eux, d'accéder facilement aux données pertinentes et de tirer profit de l'expérience d'autrui et au grand public de s'informer.	Nombre d'entrées nouvelles Nombre de visites Pertinence et utilité des données évaluées en ligne par une enquête sur la qualité
Etablissement du texte définitif et parution d'une nouvelle édition du Guide sur les droits de l'homme	La demande des parlements et d'autres entités actives dans le domaine des droits de l'homme est satisfaite.	Présentation de la nouvelle édition, nombre d'exemplaires distribués
Publication et diffusion d'un guide sur les droits de l'homme et la migration	Meilleure connaissance dans les parlements des obligations de l'Etat envers les migrants	Présentation du guide, nombre d'exemplaires distribués et demandés
Objectif 3 : Faire mieux connaître les droits de l'homme aux parlementaires et les mobiliser en faveur de ces droits; renforcer le rôle de gardien des droits de l'homme que jouent les parlements		
Poursuite du projet relatif aux organes conventionnels pour les parlements ayant exprimé le désir d'en bénéficier (Bénin, Burkina Faso, Comores, Cameroun, Mauritanie, République centrafricaine, Sénégal et Tchad)	Grâce à ce projet, les recommandations des organes conventionnels seront mieux suivies et la promotion et la protection des droits de l'homme s'amélioreront dans les pays en question.	Nombre de ratifications des conventions relatives aux droits de l'homme et nombre de réserves retirées à ces conventions; Rapports aux organes conventionnels présentés dans les délais Nombre de recommandations suivies
Réunion pour les membres des parlements dont le pays a présenté ou doit présenter dans l'année un rapport au Comité des droits de l'homme et au Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU	Meilleure connaissance des travaux des organes conventionnels et de leurs recommandations, qui sont mieux suivies	Nombre de participants Des parlementaires font partie des délégations des pays qui présentent des rapports aux organes conventionnels. Débats parlementaires sur le rapport national et sur les recommandations Recommandations mieux appliquées

Activité ou produit	Résultat	Indicateurs
Objectif 4 : Maintenir la réputation de l'UIP et travailler en réseau avec d'autres organes de défense des droits de l'homme		
<p>Participation et contribution régulières aux sessions du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, notamment à l'examen universel périodique</p> <p>Mission de l'équipe à Londres pour rencontrer des ONG compétentes, en particulier les équipes de recherche d'Amnesty International</p> <p>Participation à l'assemblée annuelle de la Fédération internationale des droits de l'homme pour entrer en contact avec des ONG du monde entier dévouées à la cause des droits de l'homme</p>	<p>La coopération fera comprendre aux partenaires quel rôle jouent les parlementaires dans le domaine des droits de l'homme et les encouragera à associer davantage les parlementaires à leurs travaux.</p>	<p>La réputation de l'UIP s'étend.</p> <p>Nombre d'invitations à des manifestations</p> <p>Nombre de mentions de l'UIP dans les médias</p>
Objectif 5 : Promouvoir le droit international humanitaire		
<p>Guide de l'UIP et du CICR sur les personnes déplacées dans leur pays</p>	<p>Outil pratique expliquant les mécanismes et les initiatives à prendre pour combler les lacunes concernant les personnes déplacées</p>	<p>Nombre d'exemplaires demandés</p> <p>Nombre de versions nationales produites</p>
Objectif 6 : Améliorer la contribution des parlements à la lutte contre la traite des personnes		
<p>Séminaire régional de trois jours pour familiariser les parlementaires avec les dispositions des traités internationaux relatifs à la traite des personnes et les aider à trouver les moyens de les faire appliquer</p> <p>Six séminaires nationaux de trois jours sur la lutte contre la traite des personnes dans trois pays – le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Togo – pour examiner la situation actuelle et établir une feuille de route pour les parlements afin qu'ils aident à venir à bout de cette pratique</p>	<p>Plus conscients de la traite des personnes, les parlementaires agissent davantage pour la combattre, surtout celle des enfants</p> <p>Etablissement d'un cadre légal et de politiques de lutte contre la traite des personnes</p> <p>Meilleure coopération des parlements à l'échelle régionale susceptible de déboucher sur des actions coordonnées de lutte contre la traite des personnes</p> <p>Surveillance régulière des mesures prises par les gouvernements pour lutter contre la traite, en protéger les victimes et les réinsérer</p> <p>Gouvernements plus respectueux des normes internationales relatives au travail des enfants</p>	<p>Mesures et initiatives prises par les parlements</p> <p>Nombre de commissions parlementaires enquêtant sur la traite des personnes</p> <p>Nombre de ratifications des traités internationaux relatifs à la traite des personnes</p> <p>Insertion dans le droit national de dispositions des traités internationaux sur la traite des personnes</p> <p>Collaboration des parlements avec la société civile et les institutions internationales pour lutter contre la traite des personnes</p>

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
Effectives pour 2008	1 109 876	469 528	1 579 404
Approuvées pour 2009	1 176 900	525 200	1 702 100
Proposées pour 2010	1 192 400	405 200	1 597 600
• Salaires	968 600	43 800	1 012 400
• Services	64 000	75 000	139 000
• Voyages	131 000	171 400	302 400
• Matériel	28 800	115 000	143 800

Prévisions pour 2010 par objectif et source de financement (CHF)

Objectif	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
1. Comité des droits de l'homme	276 800	0	276 800
2. Outils pour le travail parlementaire sur les droits de l'homme	0	45 000	45 000
3. Education et mobilisation en faveur des droits de l'homme	0	170 200	170 200
4. Travail en réseau avec d'autres organes de défense des droits de l'homme	4 000		4 000
5. Droit international humanitaire	0	60 000	60 000
6. Lutte contre la traite des personnes	0	100 000	100 000
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	911 600	0	911 600
> Coût d'administration du programme	0	30 000	30 000
> Total général	1 192 400	405 200	1 597 600

Prévisions par objectif et par année pour les années 2009-2012 (CHF)

Objectif	2009	2010	2011	2012
1. Comité des droits de l'homme	244 900	276 800	283 000	289 400
2. Outils pour le travail parlementaire sur les droits de l'homme	70 000	45 000	0	0
3. Education et mobilisation en faveur des droits de l'homme	431 300	170 200	174 500	178 900
4. Travail en réseau avec d'autres organes de défense des droits de l'homme	5 200	4 000	4 700	4 800
5. Droit international humanitaire	24 000	60 000	61 500	0
6. Lutte contre la traite des personnes	0	100 000	102 500	105 100
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	887 800	911 600	1 105 300	1 138 500
> Coût d'administration du programme	38 900	30 000	27 100	22 700
> Total général	1 702 100	1 597 600	1 758 600	1 739 400

Impact sur l'environnement

Les questions de l'environnement sont étroitement liées aux droits de l'homme, en particulier au droit à la santé et à la nourriture. Dans ses activités de défense des droits de l'homme, l'UIP appellera l'attention des parlements membres sur ces questions. Le Secrétariat dans son ensemble continuera à limiter les voyages autant que possible.

Veiller au respect des droits de l'enfant

Objectif général

Mobiliser les parlements pour qu'ils protègent les enfants et en assurent le bien-être. L'UIP continuera à s'employer à promouvoir les droits de l'enfant au niveau mondial en luttant en priorité contre la violence infligée aux enfants et la mortalité infantile.

Questions et défis en 2010

L'UIP a développé ses activités sur les droits de l'enfant au cours des sept dernières années. Elle l'a fait pour répondre à la demande de ses membres qui s'intéressent à cette question et avec le soutien de l'UNICEF. Sa stratégie dans ce domaine s'articule autour de trois types d'activités qui consistent : 1) à aider les parlements à lutter contre la violence infligée aux enfants; 2) à les encourager à lutter contre la mortalité maternelle, infantile et néonatale et 3) à faire mieux connaître les droits de l'enfant et la protection de l'enfance en général.

Jusqu'ici le budget ordinaire du service et les modestes dons de l'UNICEF et d'autres organisations partenaires ont permis à l'UIP de mener à bien chaque année une activité dans chacune des catégories indiquées plus haut. Pour étendre ses activités et donner à son programme de travail sur l'enfance un tour plus ambitieux, l'UIP aura besoin de fonds extrabudgétaires plus importants. L'évolution sera progressive et le programme s'enrichira chaque année de nouvelles initiatives.

Pour 2010, elle se propose d'inscrire à son programme quelques activités supplémentaires, régionales et nationales, dans chacun des trois domaines afin de répondre directement aux besoins exprimés par les parlements. Elle devra, pour ce faire, coopérer avec des partenaires et les parlements, qui devront, les uns, apporter un soutien financier et, les autres, faire preuve de volonté politique.

En 2010, l'UIP continuera à aider les parlements à lutter contre la violence infligée aux enfants suivant les recommandations énoncées dans l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants. Elle développera ses activités en s'inspirant du guide *Éliminer la violence à l'encontre des enfants*, publié par l'UIP et l'UNICEF en 2007. Elle accordera une attention particulière à la question de l'application des lois sur la violence à l'encontre des enfants et aux mécanismes de contrôle parlementaire.

L'UIP et les partenaires de *Compte à rebours 2015* poursuivront leur coopération pour inciter les parlements à intensifier la lutte contre la mortalité maternelle, néonatale et infantile dans 68 pays prioritaires. Quatre-vingt-dix-sept pour cent des décès de mères et d'enfants dans le monde se produisent dans ces pays. L'UIP s'emploiera, par l'action parlementaire, à réduire le nombre de morts et à améliorer les conditions de vie des mères et des enfants et contribuera ainsi à la réalisation des Objectifs 4 (réduction de la mortalité infantile) et 5 (amélioration de la santé maternelle) du Millénaire pour le développement. En fonction des fonds reçus, elle ciblera des parlements pour accroître leurs moyens d'action dans ce domaine. Elle produira des études de cas sur le rôle des parlements dans la réalisation des OMD 4 et 5. Les activités devront démarrer rapidement pour qu'un premier rapport intérimaire soit présenté à la prochaine conférence de *Compte à rebours* fin 2010.

Les initiatives prises aux niveaux national et régional en faveur des droits de l'enfant devront être complétées par des activités de sensibilisation au niveau mondial. La production d'un guide ou d'un module de formation à l'usage des parlementaires sur la participation des enfants compte parmi les projets envisagés. La défense des droits des enfants aura ainsi une base sur laquelle s'appuyer et les activités menées sur des droits spécifiques s'inscriront dans un cadre cohérent et répondront à une vaste stratégie destinée à veiller à ce que tous les enfants jouissent de leurs droits.

Parité hommes-femmes

Ce sont jusqu'ici les femmes parlementaires qui, à l'UIP, ont pris l'initiative des activités touchant à l'enfance. L'UIP s'efforcera d'associer davantage d'hommes à la prise de décision et aux activités concernant les enfants. Le groupe consultatif sur les enfants devrait se composer d'hommes et de femmes parlementaires. Toutes les activités sont ouvertes aux hommes comme aux femmes et des efforts particuliers sont déployés pour encourager une participation équilibrée des deux sexes. Une attention particulière est accordée dans les activités à la condition de la fillette, qui est souvent en butte à une double discrimination, du fait de son âge et de son sexe.

Programme de travail

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Objectif 1 : Aider les parlements à s'attaquer à la violence infligée aux enfants		
<p>Un séminaire régional et un séminaire national sur la violence contre les enfants (VCE)</p> <p>Outils et études adaptés aux besoins régionaux</p> <p>Base de données sur les lois relatives aux mutilations sexuelles féminines</p>	<p>Les parlementaires ont accès au niveau régional à des données, des recherches et des exemples de bonnes pratiques en la matière</p> <p>La VCE fait l'objet d'une action parlementaire renforcée et mieux ciblée</p> <p>Une plus grande sensibilité aux questions de protection de l'enfance, de meilleurs échanges d'informations, une meilleure coordination et une action renforcée dans ce domaine</p>	<p>Initiatives parlementaires sur la VCE</p> <p>Nombre d'utilisateurs de la base de données</p>
Objectif 2 : Etendre l'action parlementaire pour que soient atteints les OMD 4 et 5 sur la santé maternelle et infantile		
<p>Activités dans cinq parlements nationaux au plus par an (séminaires, séances d'information, mise à disposition d'experts, visites d'échanges parlementaires, etc.)</p> <p>Inventaire des bonnes pratiques, communication de rapports et diffusion de ces pratiques dans des études de cas</p> <p>Manifestations organisées lors des assemblées de l'UIP pour sensibiliser les esprits et suivre les progrès accomplis</p> <p>Outils conçus pour soutenir l'action parlementaire aux niveaux national et mondial</p>	<p>Les parlements agissent pour atteindre les OMD 4 et 5</p> <p>Augmentation des crédits budgétaires affectés à la santé maternelle et infantile et au suivi des progrès accomplis dans la réalisation des OMD 4 et 5</p> <p>Parlements alertés et plus actifs</p> <p>Suivi des progrès et sujets difficiles abordés</p>	<p>Initiatives prises par les parlements</p> <p>Affectation de crédits budgétaires</p> <p>Nombre de participants aux manifestations</p> <p>Nombre d'études de cas produites</p>
Objectif 3 : Mobiliser les parlements en faveur des droits de l'enfant au niveau mondial		
<p>Création d'un groupe consultatif sur les enfants</p> <p>Réunions semestrielles pour donner des orientations générales et guider les programmes touchant aux droits de l'enfant</p> <p>Visites du groupe sur le terrain pour examiner des questions spécifiques à l'enfance</p> <p>Guide sur la participation des enfants</p> <p>Outils supplémentaires présentant et analysant les conclusions et les recommandations de l'étude pour des régions données</p>	<p>Les parlements à travers le monde accordent plus d'importance aux questions touchant aux enfants et mettent en place une législation plus rigoureuse de protection de l'enfance.</p> <p>L'UIP et ses membres sont plus motivés et leurs activités de protection de l'enfance plus efficaces, mieux ciblées et plus dynamiques.</p> <p>Les parlements associent davantage les enfants à leurs travaux et tiennent compte de leur apport</p>	<p>Nombre de rapports produits et qualité des recommandations</p> <p>Suites données par les parlements nationaux sous forme de débats et d'initiatives</p> <p>Débat sur les questions de protection de l'enfance aux assemblées et aux réunions de l'UIP</p> <p>Nombre de langues nationales dans lesquelles le guide a été traduit et présenté au public</p> <p>Débat et initiatives parlementaires sur la participation des enfants</p>

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Portail Web à l'usage des parlements et des parlementaires sur les questions de l'enfance	Les parlementaires, fonctionnaires du parlement, hommes et femmes politiques et décideurs peuvent accéder facilement à des informations et données comparatives et à des outils Meilleure connaissance des questions relatives à l'enfance chez les parlementaires et d'autres parties prenantes	Statistiques sur la fréquentation du portail Web Recensement des organisations renvoyant directement au portail Web ou en lien avec lui Pertinence et utilité des données évaluées en ligne par une enquête sur la qualité
Visites de parlementaires sur le terrain à l'occasion des assemblées de l'UIP	Les délégués à l'UIP sont sensibilisés aux questions relatives à l'enfance	Nombre de participants

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
Effectives pour 2008	23 133	6 576	29 709
Approuvées pour 2009	58 000	829 900	887 900
Proposées pour 2010	78 000	619 900	697 900
• Salaires	16 000	351 000	367 000
• Services	7 000	133 900	140 900
• Voyages	40 000	42 000	82 000
• Matériel	15 000	93 000	108 000

Prévisions pour 2010 par objectif et source de financement (CHF)

Objectif	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
1. S'attaquer à la violence infligée aux enfants	51 000	75 000	126 000
2. Action sur les OMD 4 & 5 (santé maternelle et infantile)	0	126 000	126 000
3. Droits de l'enfant	27 000	120 000	147 000
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	0	253 000	253 000
> Coût d'administration du programme	0	45 900	45 900
> Total général	78 000	619 900	697 900

Prévisions par objectif et par année pour les années 2009-2012 (CHF)

Objectif	2009	2010	2011	2012
1. S'attaquer à la violence infligée aux enfants	176 000	126 000	129 200	161 600
2. Action sur les OMD 4 & 5 (santé maternelle et infantile)	159 000	126 000	129 200	106 000
3. Droits de l'enfant	239 000	147 000	271 700	202 400
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	252 400	253 000	260 600	268 400
> Coût d'administration du programme	61 500	45 900	56 900	52 500
> Total général	887 900	697 900	847 600	790 900

Impact sur l'environnement

Les activités auront un impact sur l'environnement. Dans le but de réduire les effets délétères, le Secrétariat s'efforcera de publier l'information sous forme électronique et d'exploiter les possibilités de contacts virtuels pour diminuer le nombre de voyages nécessaires.

Egalité entre hommes et femmes en politique

Objectif général

Parvenir à un partenariat entre hommes et femmes dans la vie politique en facilitant la tâche des femmes qui souhaitent accéder au Parlement et à la vie politique, et y exercer une influence.

Questions et défis en 2010

La démocratie suppose qu'hommes et femmes participent à la prise de décision et fassent connaître leurs points de vue : telle est l'idée qui sous-tend le travail de l'UIP. Outre la volonté de l'Organisation de promouvoir la parité et d'y affecter régulièrement des crédits dans son budget ordinaire, le programme du partenariat entre hommes et femmes bénéficie depuis deux ans d'un important soutien extrabudgétaire, qui lui a permis d'étendre ses activités à de nouveaux domaines et de lancer des projets pluriannuels demandant de la recherche et un investissement financier et humain à moyen terme. Pour maintenir les activités au niveau atteint ces dernières années et honorer les engagements pris, il faudra au moins maintenir le niveau de financement actuel pendant les prochaines années. La demande et l'intérêt sont importants; 2010 sera une nouvelle année marquée par de nombreuses possibilités de promouvoir la parité dans les parlements.

De fait, 2010 sera une année importante pour la parité entre hommes et femmes : la communauté internationale examinera cette année-là les progrès accomplis pendant les quinze ans qui se sont écoulés depuis le Programme d'action de Beijing. Elle évaluera aussi les progrès faits dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Depuis plus de trente ans, l'UIP effectue des recherches sur les femmes en politique, notamment sur leurs droits politiques et le nombre de femmes en fonction. Si l'on veut avancer sur la voie de l'égalité entre hommes et femmes et atteindre les objectifs de représentation féminine fixés par les Nations Unies, il est indispensable de connaître l'expérience des femmes en politique et les options qui s'offrent pour faciliter leur entrée au Parlement. Les recherches de l'UIP fournissent sous une forme très accessible des informations comparatives sur la participation des femmes en politique et servent à la mise au point d'outils pratiques pour les femmes désireuses d'entrer au Parlement. Les activités de recherche habituelles se poursuivront en 2010. Une nouvelle carte sur les femmes en politique sera produite pour les célébrations de Beijing+15.

Les recherches montrent que le pourcentage des candidates reste modeste, qu'elles se heurtent souvent à de formidables obstacles politiques et manquent souvent d'expérience, de soutien et de fonds. L'UIP encourage les débats sur les mécanismes propres à promouvoir la participation des femmes à la vie politique et offre une formation aux candidates pour leur apprendre à s'exprimer en public et les aider à établir leur stratégie politique, à mener leur campagne électorale et à lever des fonds.

Les femmes qui entrent au Parlement sont souvent mal accueillies par leurs pairs, qui sont majoritairement des hommes. Des séminaires expliqueront aux femmes ce qu'est le travail des parlementaires; des ateliers pour femmes parlementaires traiteront de questions spécifiques liées à l'inégalité des sexes et des experts peuvent être détachés auprès de femmes parlementaires pour les aider dans leurs travaux. La coordination des activités régionales et nationales dans des régions choisies créera des synergies dont profiteront les femmes de pays voisins, souvent placées devant des situations et des problèmes similaires. Elle devrait mettre en marche au niveau régional un mouvement capable de se perpétuer.

Les parlements sont particulièrement bien placés pour promouvoir l'égalité des sexes et assurer le respect des droits des femmes par la législation, le contrôle et la ratification des instruments internationaux. L'intégration d'une dimension hommes-femmes dans ces activités au Parlement est une préoccupation majeure. L'ouverture des parlements aux femmes en est une autre. Dans quelle mesure sont-ils prêts à les accueillir ? Comment facilitent-ils un apport des femmes à leurs travaux et favorisent-ils l'égalité des sexes ? Si certains parlements nationaux sont sources d'exemples en la matière, il n'y a pas d'analyse comparative à l'échelle mondiale des moyens utilisés ni de programme de soutien ciblé. Quant à l'attention portée par les parlements aux problèmes que les femmes peuvent rencontrer, aucune recherche jusqu'ici n'a été menée sur ce sujet. L'UIP procédera à l'analyse de la situation actuelle pour enrichir le débat mondial, guider les politiques et aider directement les parlements à devenir des institutions ouvertes aux femmes.

L'UIP organise à l'intention des parlementaires et fonctionnaires des parlements des séminaires de formation sur des thèmes concrets tels que le processus budgétaire dans la perspective de l'équité entre hommes et femmes ou la mise en application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). L'année 2010 verra aussi la poursuite des activités de lutte contre la violence envers les femmes après la campagne lancée en 2009. C'est un domaine dans lequel travaillent de nombreuses organisations, internationales, régionales et nationales, mais où l'action des parlements passe assez inaperçue. L'UIP devra faire preuve de prudence et se montrer bon stratège pour trouver sa place, se positionner, établir des partenariats et compléter le travail réalisé par d'autres de manière à ne pas faire double emploi.

Le programme d'activités pour 2010 est ambitieux et devra être coordonné et rationalisé pour être exécuté sans encombre. Les activités aux niveaux régional et national dépendront de la coopération, du soutien et de la volonté politique des parlements concernés. L'UIP apporte une assistance technique aux parlements qui en font la demande mais, sur la recommandation du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, cible les pays où il n'y a pas eu de femmes élues, ou quelques-unes seulement, et ceux qui ont connu un conflit et où le Parlement a été établi ou rétabli récemment.

Parité hommes-femmes

Toutes les activités de cette section visent à renforcer la participation des femmes aux processus politiques et à intégrer les questions d'équité entre les sexes aux travaux des parlements et de l'UIP. Le Secrétariat prendra cependant soin d'encourager la participation d'hommes aux activités et veillera à ce que ces questions soient traitées par des représentants des deux sexes. Le programme vise aussi à soutenir, chaque fois que cela est possible, les travaux d'autres programmes et divisions et, par là, à contribuer à l'intégration des questions de genre dans toutes les activités de l'UIP.

Programme de travail

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Objectif 1 : Produire des informations comparatives sur les femmes en politique		
<p>Bases de données en ligne sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> les femmes en politique – base constituée dans une perspective comparative et historique les références bibliographiques concernant les femmes en politique les commissions parlementaires compétentes pour les questions d'équité entre les sexes les quotas pour les femmes en politique 	<p>Les parlementaires et autres utilisateurs de la base de données ont une meilleure connaissance des femmes en politique</p>	<p>Données sur la fréquentation du site Web ventilées par région, domaine, page visitée, durée de la visite, etc.</p> <p>Nombre de liens avec la base de données et nombre de références aux données de l'UIP dans les médias, les bulletins parlementaires, les documents de recherche, etc.</p> <p>Résultats de l'enquête réalisée en ligne auprès des utilisateurs</p>
<p>Le site Web d'iKNOW Politics est tenu à jour et constamment enrichi et a une section arabe.</p>	<p>Des hommes et des femmes politiques, des membres de partis, des organisations internationales et des représentants de la société civile se servent de la documentation et des informations données pour stimuler les efforts visant à élargir la participation des femmes à la vie politique</p> <p>Meilleure connaissance de l'état et de l'importance de la participation des femmes à la vie politique</p> <p>Meilleur accès à l'information sur les femmes en politique dans les Etats arabes, et communication suivie entre femmes aspirant à jouer un rôle politique dans la région</p>	<p>Données sur la fréquentation du site Web ventilées par région, domaine, page visitée, durée de la visite, et utilisation de la section arabe</p> <p>Nombre d'organisations renvoyant directement à la base de données ou en lien direct avec elle</p> <p>Nombre de cercles de discussion et taux de participation des membres sur une certaine durée</p>
<p>Production d'une carte UIP-ONU sur les femmes en politique en 2010</p>	<p>La participation des femmes à la vie politique devient une question d'actualité qui suscite un intérêt accru</p> <p>Les parlementaires et d'autres acteurs en savent plus sur les femmes en politique</p>	<p>Nombre de langues dans lesquelles la carte est publiée</p> <p>Nombre d'exemplaires de la carte demandés</p>

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
<p>Publication, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, d'un rapport analytique annuel sur les avancées et reculs des femmes au parlement</p> <p>Statistiques fournies au PNUD pour le Rapport sur le développement humain et à la base de données constituée pour suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement</p>	<p>Visibilité accrue de la situation des femmes dans les parlements</p> <p>Les parlementaires, les hommes et femmes politiques, les décideurs, les médias, les organisations internationales et régionales et les instituts de recherche disposent d'informations accessibles sur la situation des femmes en politique</p>	<p>Statistiques sur la fréquentation du site Web</p> <p>Nombre de références aux données de l'UIP dans les médias, bulletins parlementaires, rapports de recherche, etc.</p>

Objectif 2 : Aider les femmes à entrer au parlement et à le transformer

<p>Organisation de séminaires de formation, mise à disposition d'outils de campagne et échange de données d'expérience</p>	<p>Les femmes sont bien informées sur les contraintes des campagnes électorales, leurs responsabilités et leur rôle politiques et le travail avec les partis, et apprennent ce qu'elles doivent savoir pour défendre leur candidature</p>	<p>Des enquêtes qualitatives et des entretiens permettent aux participantes d'attribuer une note à leur formation et à la documentation distribuée</p> <p>Nombre de femmes élues</p>
<p>Séminaires régionaux pour les femmes parlementaires d'Etats sortant d'un conflit, des Etats du Conseil de coopération du Golfe (CCG) et des îles du Pacifique</p>	<p>Les femmes parlementaires sont en mesure d'établir un programme pour l'égalité des sexes et d'apporter au parlement des changements allant dans ce sens</p>	<p>Des enquêtes qualitatives et des entretiens permettent aux participantes d'attribuer une note à leur formation et à la documentation distribuée</p> <p>Niveau d'activité et participation des femmes au Parlement</p>

Objectif 3 : Favoriser l'intégration de la dimension du genre dans les travaux des parlements

<p>Recherches et consultations régionales sur des parlements attentifs aux besoins des deux sexes</p>	<p>Evaluation et recensement des lacunes et des bonnes pratiques</p>	<p>Nombre d'évaluations régionales effectuées; nombre de réponses reçues aux questionnaires régionaux</p>
<p>Production d'un questionnaire sur l'intégration de la dimension du genre dans les parlements et sur l'ouverture des parlements aux femmes en vue d'une enquête mondiale; établissement de lignes directrices pour des parlements attentifs aux besoins des deux sexes</p>	<p>Action parlementaire sur l'intégration du genre</p> <p>Règles et procédures tenant compte des différences entre les sexes et création de commissions parlementaires sur les questions d'équité entre les sexes</p>	<p>Echos positifs sur l'utilité de l'enquête</p> <p>Demandes d'assistance et de soutien émanant des parlements</p>
<p>Convocation d'une conférence internationale annuelle pour les membres des commissions parlementaires traitant de l'équité entre les sexes</p>	<p>Création de commissions parlementaires chargées de traiter des questions d'équité entre les sexes ou soutien à celles qui existent déjà pour qu'elles puissent s'en saisir</p>	<p>Des enquêtes qualitatives et des entretiens permettent aux participantes d'attribuer une note aux séminaires et à la documentation distribuée.</p> <p>Débats sur les questions d'équité entre les sexes dans les commissions parlementaires</p>

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Objectif 4 : Aider les parlements à aborder des sujets importants touchant à l'équité entre les sexes		
Séminaires régionaux et nationaux et formation sur la violence envers les femmes Aide à la rédaction de lois sur la violence envers les femmes	Parlementaires et fonctionnaires du parlement comprennent la violence dont les femmes sont victimes et apprennent, par des exemples pratiques, quelles mesures ils peuvent prendre pour la réduire	Les participants se disent satisfaits des séminaires et de la documentation distribuée. Initiatives parlementaires visant à réduire la violence infligée aux femmes
Séminaire technique annuel sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et ses protocoles facultatifs Révision et actualisation du guide sur la CEDAW à l'usage des parlementaires Rapports au Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur la participation des parlements à l'établissement des rapports	Parlementaires et fonctionnaires du parlement comprennent la CEDAW et acquièrent des outils pratiques pour la mettre en œuvre Les parlements s'impliquent davantage dans l'établissement des rapports sur la mise en œuvre de la CEDAW Le Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes suit de plus près la part prise par les parlements à l'établissement des rapports	Echos positifs des parlementaires, des fonctionnaires des parlements et d'autres parties sur l'utilité du guide Nombre de débats sur la CEDAW dans les parlements des Etats tenus de présenter des rapports Niveau de participation des parlements à l'établissement des rapports
Organisation d'une journée parlementaire à l'occasion de la session de la Commission de la condition de la femme (ONU)	Les parlementaires sont sensibilisés au travail de l'ONU sur les questions d'équité entre hommes et femmes et y apportent leur contribution	Nombre de participants présents et leur degré de satisfaction

Objectif 5 : Valoriser le travail et l'apport des femmes aux assemblées de l'UIP et promouvoir le dialogue entre hommes et femmes

Organisation des sessions de la Réunion des Femmes parlementaires, du Comité de coordination des Femmes parlementaires et du Groupe de partenariat entre hommes et femmes	Prise en compte des questions d'équité entre les sexes dans les travaux des assemblées de l'UIP Confrontation d'expériences et établissement de relations entre femmes parlementaires	Nombre de participants Nombre d'amendements adoptés aux projets de résolution
---	--	--

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
Effectives pour 2008	702 254	761 287	1 463 541
Approuvées pour 2009	693 300	1 452 300	2 145 600
Proposées pour 2010	714 100	1 191 800	1 905 900
• Salaires	630 600	503 500	1 134 100
• Services	25 000	166 300	191 300
• Voyages	40 500	210 000	250 500
• Matériel	18 000	312 000	330 000

Prévisions pour 2010 par objectif et source de financement (CHF)

Objectif	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
1. Compiler des informations sur les femmes en politique	15 000	150 000	165 000
2. Aider les femmes à entrer au parlement et à le transformer	0	130 000	130 000
3. Favoriser l'intégration du genre au parlement	0	293 000	293 000
4. Aider les parlements à traiter de sujets importants touchant à l'équité entre hommes et femmes	59 500	186 000	245 500
5. Valoriser le travail et l'apport des femmes aux Assemblées	42 500	0	42 500
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	597 100	344 500	941 600
> Coût d'administration du programme	0	88 300	88 300
> Total général	714 100	1 191 800	1 905 900

Prévisions par objectif et par année pour les années 2009-2012 (CHF)

Objectif	2009	2010	2011	2012
1. Compiler des informations sur les femmes en politique	183 000	165 000	90 400	155 800
2. Aider les femmes à entrer au parlement et à le transformer	516 900	130 000	245 000	270 000
3. Favoriser l'intégration du genre au parlement	193 000	293 000	175 000	167 000
4. Aider les parlements à traiter de sujets importants touchant à l'équité entre hommes et femmes	529 300	245 500	421 000	316 500
5. Valoriser le travail et l'apport des femmes aux Assemblées	42 500	42 500	44 500	47 500
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	573 300	941 600	969 800	998 900
> Coût d'administration du programme	107 600	88 300	96 800	95 000
> Total général	2 145 600	1 905 900	2 042 500	2 050 700

Impact sur l'environnement

La plupart des activités prévues auront un impact sur l'environnement. Plusieurs, cependant, favorisent le développement d'outils de communication virtuels et contribuent ainsi à l'atténuer ou à éviter de nouvelles incidences néfastes sur l'environnement.

Le Secrétariat s'efforcera aussi d'encourager et de soutenir la publication d'informations sous forme électronique et d'exploiter les possibilités de rencontres virtuelles afin de réduire le nombre de voyages nécessaires.

L'objectif général du programme – l'émancipation politique des femmes – contribue à la protection de l'environnement car l'égalité entre les sexes tient une place centrale dans le développement durable.

RELATIONS EXTERIEURES

Objectif général

Etablir des partenariats stratégiques avec des organisations internationales, en particulier l'ONU, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les institutions de Bretton Woods, des groupes de réflexion reconnus et des institutions non gouvernementales, resserrer les relations avec le Congrès des Etats-Unis et avec les organisations parlementaires régionales et autres, et faire mieux connaître le travail de l'UIP aux parlementaires et au public.

Questions et défis en 2010

L'UIP doit, à long terme, renforcer sa position d'organisation parlementaire par laquelle s'organise l'essentiel de la coopération entre les parlements et l'Organisation des Nations Unies : ce défi de taille demeure. Elle doit répondre aux demandes de coopération entre les milieux parlementaires et l'ONU, qui se font de plus en plus nombreuses et viennent tant des organes et institutions des Nations Unies que des parlementaires eux-mêmes. Pour ce faire, elle doit mobiliser les parlements membres, prendre contact avec des parlementaires qui travaillent sur les questions inscrites à l'ordre de jour de l'ONU et coopérer plus étroitement avec les organisations parlementaires régionales.

Le développement des relations extérieures en 2010 sera placé sous le signe de deux événements majeurs : l'inscription d'un nouveau point élargi à l'ordre du jour de l'Assemblée générale sur la coopération entre l'ONU, les *parlements nationaux* et l'UIP (en application de la résolution A/63/24), qui donnera lieu à une nouvelle résolution; et 2) la tenue de la troisième Conférence mondiale des Présidents de parlement, dont le document final aura aussi des répercussions aux Nations Unies.

Suite à la Conférence parlementaire sur la crise économique mondiale, l'UIP s'attachera aussi à développer sa coopération avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international afin de donner une dimension parlementaire aux institutions financières internationales. On accordera en 2010 une attention particulière à la rédaction et à la mise en application d'un nouveau protocole d'accord élargi entre l'UIP et le PNUD, ainsi qu'à l'organisation d'un échange annuel entre la direction de l'UIP et le Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies.

Bien que l'impasse des négociations commerciales multilatérales du Cycle de Doha se prolonge, l'UIP continuera à collaborer étroitement avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) par l'intermédiaire de la Conférence parlementaire sur l'OMC, qui sert à la rendre plus démocratique et plus transparente et l'oblige à rendre compte de son action.

Pour ce qui est de l'information et de la vulgarisation, l'UIP s'attachera à réaliser le vaste projet esquissé dans le rapport Saatchi & Saatchi de 2005 et à appliquer les recommandations plus spécifiques formulées dans une évaluation indépendante des services d'information et de communication de l'UIP effectuée en 2009 (Rapport Bunting). Le service d'information sera réorganisé et renforcé pour mettre l'UIP plus en vue et surtout faire un meilleur usage des outils modernes de communication.

Parité hommes-femmes

Le Bureau de l'Observateur permanent s'emploiera à ce que les rôles soient mieux répartis entre hommes et femmes lors des réunions qu'il organise aux Nations Unies. Il tentera aussi de mieux rendre compte dans ses rapports au Siège de l'UIP de la place de la parité hommes-femmes dans les débats de l'ONU. La chargée de l'information travaille en liaison étroite avec les responsables des programmes traitant des questions de genre pour veiller à une représentation équitable des femmes dans toutes ses activités auprès des médias.

Programme de travail

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Objectif 1 : Consolider les relations de travail avec les Nations Unies et exploiter de nouvelles possibilités de coopération		
S'acquitter du mandat énoncé dans les précédentes résolutions de l'Assemblée générale sur la coopération entre l'UIP et l'ONU et conduire le processus jusqu'à la prochaine résolution en 2010, qui devrait marquer une évolution radicale de la nature des relations entre l'ONU et l'UIP	Reconnaissance et soutien accrus des parlements et des Etats membres de l'ONU Consolidation des relations entre l'UIP et l'ONU	Nouvelle résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies très explicite sur la coopération entre l'UIP et l'ONU Présence régulière de parlementaires dans les délégations nationales aux grandes conférences de l'ONU
Faciliter la participation de hauts fonctionnaires de l'ONU aux assemblées de l'UIP et à la Commission UIP des Affaires des Nations Unies	Les Membres de l'UIP connaissent mieux les travaux de l'ONU et les parlements contribuent davantage à l'exécution des engagements internationaux	Au moins deux hauts fonctionnaires de l'ONU à chaque Assemblée Echos positifs des Membres de l'UIP
Consultation et coordination régulières entre l'UIP et l'ONU	Coordination de haut niveau avec des représentants de l'ONU sur un plan d'action commun ONU-UIP préluant à de nouvelles initiatives et prévoyant des réunions des chefs de secrétariat (en application de la résolution A/63/24)	Une ou plusieurs initiatives concrètes nouvelles
Poursuite des échanges sur les opérations avec le PNUD, la Commission de consolidation de la paix, UNIFEM et d'autres institutions ou organes du système des Nations Unies établis à New York	Relations plus étroites avec des interlocuteurs compétents et avantages mesurables pour les parlements membres Consolidation des initiatives communes déjà en cours	Les projets lancés en 2009 auront pris corps tels que la facilité de la CDDE dans la région de l'Asie-Pacifique Nouvelle initiative commune dans le domaine de la consolidation de la paix et/ou de la démocratie
Objectif 2 : Amplifier la voix de l'UIP à l'ONU et rendre plus sensible la présence politique de l'UIP à l'ONU		
Interventions régulières de l'UIP aux réunions et sessions de l'ONU, notamment à la session annuelle de l'Assemblée générale, aux sessions de la Commission de consolidation de la paix, de l'ECOSOC et de ses commissions, au Forum de la coopération au développement, à la réunion d'examen sur le sida et au Sommet de 2010 sur les OMD	Le soutien des parlements aux activités de l'ONU est mis en lumière, de même que le rôle qu'ils jouent dans l'exécution des engagements internationaux	Dix interventions; au moins trois rapports ou résolutions de l'ONU mentionnant le travail de l'UIP ou le rôle des parlements/parlementaires
Expérience de l'UIP mise à profit sur des points importants du programme de réforme de l'ONU, en particulier sur la revitalisation de l'Assemblée générale	L'influence exercée sur le processus de réforme de l'ONU est telle que les parlements y sont davantage associés	Au moins une recommandation de l'UIP reprise par l'ONU
Trois manifestations à l'ONU par lesquelles les parlements fournissent un apport au programme de travail de l'ONU (une séance d'information pour les parlementaires assistant au segment de haut niveau de l'Assemblée générale en septembre; une réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence d'examen de 2010 sur le TNP et une autre réunion thématique pendant l'année)	Interaction directe entre parlementaires, fonctionnaires de l'ONU et représentants permanents	Assistance nombreuse Débat de fond Résultats intéressants distribués aux parlements nationaux et aux Etats membres de l'ONU

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Audition parlementaire commune ONU-UIP	Les parlements peuvent fournir un apport qui informe directement la prise de décision de l'ONU sur des questions internationales d'actualité	Assistance nombreuse Bon débat Satisfaction des participants Rapport final publié comme document officiel de l'ONU; au moins une conclusion reprise à son compte par l'ONU
Deux réunions du Groupe consultatif de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies, qui donne des orientations de politique générale et indique quel soutien apporter	Contrôle parlementaire renforcé de la réforme de l'ONU Conclusions et recommandations parlementaires intégrées aux travaux de l'ONU	Un rapport annuel présenté à l'ONU; échos positifs et participation plus large des parlements aux travaux de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies
Mission du Groupe consultatif de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies tendant à évaluer la réussite de l'approche "Unis dans l'action", soit les efforts d'intégration des opérations de l'ONU sur le terrain	Meilleure connaissance des opérations de l'ONU sur le terrain et de leur réorganisation actuelle, entreprise en vue d'une meilleure efficacité générale et d'une plus grande adhésion aux plans de développement nationaux	Qualité du rapport final de la mission sur le terrain; au moins une proposition adoptée par la Commission UIP des Affaires des Nations Unies et présentée à l'ONU
Suivi des sessions parlementaires tenues à l'occasion des grandes conférences internationales, en l'occurrence sur la crise économique et financière mondiale (New York, juin 2009) et les changements climatiques (Copenhague, décembre 2009)	Meilleure connaissance des dossiers et suivi parlementaire plus significatif Contribution des parlements à la formulation et à la mise en œuvre de solutions	Publication spécialisée à l'usage des parlementaires Echos positifs sur les initiatives parlementaires

Objectif 3 : Renforcer la capacité des parlements à traiter des questions du commerce international et à suivre les négociations de l'OMC par le biais de la Conférence parlementaire sur l'OMC

Selon les progrès des négociations du Cycle de Doha, tenue d'une session de la Conférence parlementaire, soit isolée, soit à l'occasion d'une conférence de l'OMC	Dialogue approfondi entre parlementaires et négociateurs de l'OMC tendant à donner plus de transparence aux travaux de l'OMC et à imprimer une impulsion politique aux négociations du Cycle de Doha	Nombre de parlements représentés à la session, document final traitant de questions de fond, influence sur les négociations de l'OMC
Deux réunions du Comité de pilotage de la Conférence, dont l'une au moins est accueillie par l'UIP	Elaboration d'une stratégie efficace vis-à-vis de l'OMC et son application lors des séances plénières de la Conférence et d'activités connexes	Assistance nombreuse, débat de fond, décisions intelligentes
Réunion parlementaire organisée par l'UIP dans le cadre du Forum public annuel de l'OMC	Contribution parlementaire active aux délibérations de cette manifestation de l'OMC bien connue du public.	Les parlementaires sont nombreux à y assister et viennent d'Europe mais aussi d'autres pays.
Base de données sur les organes parlementaires spécialisés dans le commerce international	Actualisation régulière des données en ligne, en particulier des coordonnées des personnes à contacter	Informations actualisées sur le plus grand nombre possible de parlements

Objectif 4 : Progrès mesurables sur la voie d'une réaffiliation du Congrès des Etats-Unis à l'UIP

Consolider les relations avec le Congrès, en particulier par le secrétariat de la Présidente et la Commission des affaires étrangères	Progrès sur la voie de l'adoption d'une loi sur la réaffiliation du Congrès à l'UIP	Dialogue plus nourri, par correspondance et lors de rencontres, avec des membres du Congrès
---	---	---

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
		<p>Une contribution de fond à une publication de l'UIP</p> <p>Augmentation du nombre d'adresses électroniques correspondant au Congrès des Etats-Unis dans la base de données "contacts" de l'UIP</p>
Efforts tendant à amener des membres du Congrès à participer aux assemblées de l'UIP, aux travaux de ses commissions et à ses réunions spécialisées	Participation d'une délégation des Etats-Unis à la 122 ^{ème} Assemblée (Bangkok); participation individuelle de représentants à des réunions de l'UIP (par ex. l'Audition annuelle à l'ONU)	Echos positifs des membres du Congrès ayant participé aux réunions et travaux de l'UIP
Deux réunions de l'UIP organisées au Congrès des Etats-Unis sur une question internationale présentant un intérêt particulier	Les participants connaissent mieux le travail de l'UIP et les questions d'intérêt mondial à l'étude	Echos positifs des participants. Au moins un article dans la presse locale de Washington

Objectif 5 : Etablir des contacts utiles avec les institutions financières internationales (IFI). Développer les relations avec des fondations et des groupes de réflexion qui puissent financer des activités de l'UIP

Efforts tendant à établir une communication et des relations de coopération régulières avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international	Débuts d'une dimension parlementaire dans les institutions financières internationales	<p>Une activité commune</p> <p>Participation des IFI à au moins deux réunions ordinaires de l'UIP</p>
Recherche de nouvelles occasions de coopérer avec des fondations et des groupes de réflexion qui puissent financer des activités de l'UIP	<p>Propositions de projet spécifiques à réaliser dans divers domaines en coopération avec des partenaires extérieurs</p> <p>Des groupes de réflexion reconnus participent davantage aux activités de l'UIP, notamment sur le terrain</p>	<p>Une initiative nouvelle</p> <p>Participation régulière aux auditions et aux réunions-débats organisées pendant les assemblées de l'UIP</p>

Objectif 6 : Faire en sorte que l'UIP jouisse d'une plus grande notoriété auprès des parlements et des organisations parlementaires, des milieux officiels nationaux et internationaux, des médias et du grand public

Réorganisation des services d'information et de communication de l'UIP conformément aux recommandations du Rapport Saatchi & Saatchi de 2005 et du Rapport Bunting de 2009	<p>Stratégie de communication plus ciblée et plus efficace</p> <p>Usage meilleur et généralisé des outils de communication modernes (électroniques)</p>	<p>Les recommandations applicables avec les budgets disponibles sont appliquées.</p> <p>Le nom de l'UIP est mieux connu.</p> <p>Les activités d'information s'adressant aux parlementaires, au personnel des parlements et aux partenaires internationaux sont plus riches et plus fréquentes.</p>
Révision de la formule, du contenu et de la distribution des publications d'information (Monde des Parlements, e-Bulletin) conformément aux recommandations des rapports Saatchi & Saatchi et Bunting	Diffusion efficace. Les points de vue de l'UIP et les informations relatives aux milieux parlementaires s'adressent à un public ciblé	Communication soutenue avec les interlocuteurs de l'UIP
Activités de presse et opérations de relations publiques autour des grandes célébrations internationales, telles que la Journée mondiale de la femme et la Journée internationale de la démocratie	<p>Le grand public connaît mieux les travaux de l'UIP sur ces questions</p> <p>Notoriété accrue de l'UIP</p>	<p>Nombre d'articles dans les journaux ou de reportages à la télévision</p> <p>Echos positifs</p>
Organisation de manifestations pour les médias pendant les assemblées de l'UIP, la troisième Conférence mondiale des Présidents de parlement et la Conférence parlementaire annuelle sur l'OMC	L'UIP est plus présente dans la presse nationale et internationale	<p>Nombre de mentions dans la presse internationale</p> <p>Echos positifs</p>

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Stand multifonctions présentant les publications de l'UIP, renseignant sur ses activités et permettant de s'abonner au <i>e-Bulletin</i> Exposition mettant en lumière un domaine d'activité spécifique de l'UIP	Les délégués aux assemblées de l'UIP comprennent mieux le mandat et les activités de l'Organisation	Nombre de visiteurs au stand ou à l'exposition (moyenne journalière) Nombre de brochures emportées par les visiteurs Nombre d'abonnements aux publications de l'UIP
Réunions de l'UIP mises à la disposition de diffuseurs parlementaires Personnalités de l'UIP prêtes à se laisser interviewer par les médias Rédaction de communiqués de presse et d'autres annonces, sachant qu'il vaut mieux réduire le nombre des communiqués et en améliorer le contenu	Les journalistes, la radio, la télévision et la presse s'intéressent davantage aux activités de l'UIP Bonnes relations avec les diffuseurs publics, l'UER, les chaînes parlementaires de radio et de télévision et d'autres médias	Au moins une réunion de l'UIP diffusée intégralement ou en partie sur une chaîne de télévision parlementaire Au moins dix personnes interviewées Augmentation du nombre de contacts dans les milieux des médias hors de New York et de Genève Reportage détaillé sur l'UIP dans au moins une émission ou un organe de presse prestigieux et connu pour son influence sur l'opinion
Trois missions de la chargée de l'information sur le terrain Production d'un documentaire vidéo avec des images filmées sur le terrain	Interviews de personnalités de haut niveau et film montrant des activités de l'UIP sur le terrain Publicité des activités de l'UIP	Production vidéo utile Nombre de projections, de demandes concernant le documentaire

Objectif 7 : Améliorer et développer encore le site Web de l'UIP et ses bases de données en ligne

Améliorations fonctionnelles et graphiques de la page d'accueil et d'autres pages essentielles pour l'accès au site	Conception plus attrayante et mieux adaptée aux besoins des parlementaires, des fonctionnaires des parlements, des politologues et du grand public	Nombre de visites en hausse, échos positifs de la part des utilisateurs
Refonte des sections du site qui ont vieilli	Présentation plus hétérogène de toutes les sections, meilleure utilisation des illustrations, des photos et des figures	Conception au goût du jour, navigation interne facilitée, pages plus rapidement téléchargées
Création de nouvelles sections selon les besoins	Couverture complète de tous les domaines d'activité de l'UIP, traditionnels et récents	Priorité donnée aux sections traitant du développement, de la paix et de la sécurité et des droits de l'enfant
Recherche d'informations facilitée sur le site	Utilisation d'outils de navigation perfectionnés, notamment d'une carte du site et de menus contextuels	Echos positifs des utilisateurs
Diffusion de réunions de l'UIP sur le Web	Diffusion en direct ou en différé sur le Web de réunions publiques tenues par l'UIP au Siège ou ailleurs	Réalisation d'au moins deux transmissions webcastées
Meilleur fonctionnement des bases de données en ligne	Optimisation des interfaces entre les questions et les résultats des recherches, en particulier pour permettre une analyse comparative et l'exportation de données de PARLINE; actualisation de modules thématiques	Nombre d'utilisateurs en butte à des difficultés dans leur recherche de données
Introduction progressive d'un système de gestion du contenu multi-utilisateurs.	Plus grande efficacité de l'équipe chargée de la conception du site Web	Mises à jour plus fréquentes, contenu plus diversifié

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
Effectives pour 2008	2 314 828	25 112	2 339 940
Approuvées pour 2009	2 410 300	0	2 410 300
Proposées pour 2010	2 412 400	0	2 412 400
• Salaires	1 832 200	0	1 832 200
• Services	101 800	0	101 800
• Voyages	136 000	0	136 000
• Matériel	342 400	0	342 400

Prévisions par objectif et par année pour les années 2009-2012 (CHF)*

Objectif	2009	2010	2011	2012
1. Relations de travail avec les Nations Unies	290 000	249 500	282 100	288 400
2. Influence politique de l'UIP à l'ONU	132 600	162 800	165 100	168 800
3. Conférence parlementaire sur l'OMC	153 000	143 000	146 400	149 700
4. Coopération avec le Congrès des Etats-Unis	16 700	17 600	18 000	18 400
5. Relations avec les IFI, des fondations et des groupes de réflexion	-	-	-	-
6. Notoriété de l'UIP	164 000	104 000	137 000	140 100
7. Développement du site Web de l'UIP et de ses bases de données en ligne	37 500	37 500	136 500	75 000
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	1 616 500	1 698 000	1 786 200	1 839 800
> Total général	2 410 300	2 412 400	2 675 300	2 680 200

*Le taux de change du dollar E.-U. utilisé est de CHF 1,10.

Impact sur l'environnement

La Division des relations extérieures recourt de plus en plus aux technologies de l'information qui consomment peu d'énergie et ne produisent que peu d'émissions. La majeure partie du travail du Bureau de l'Observateur est concentrée en un seul lieu. Le Bureau ne dispose pas de véhicule et les membres du personnel se rendent à pied aux réunions. Une grande partie du travail de la Division se fait en ligne et par échanges de courriels, qui ont peu d'incidences sur l'environnement. De nombreuses réunions sont organisées pour les milieux des Nations Unies dont les représentants sont établis à New York ou à Genève. Il a été possible d'organiser cette année des téléconférences entre membres du personnel, qui sont écologiques et d'un coût très modeste et ont contribué à rationaliser l'organisation du travail et à améliorer les échanges d'informations entre New York et Genève.

SERVICES ADMINISTRATIFS

Objectif général

Administrer les ressources matérielles, financières et humaines de l'UIP de manière efficace, équitable et économique, donner des orientations administratives au Secrétariat et préserver les actifs de l'UIP.

Questions et défis en 2010

Le grand défi pour la Division des services administratifs sera d'améliorer en 2010 l'organisation du Secrétariat.

Ce projet a essentiellement pour but de veiller à ce que l'UIP ait les ressources humaines et structurelles qui lui permettent de s'acquitter de son mandat de manière efficace et rationnelle et de se maintenir à long terme. On procédera donc à un examen interne pour établir si les fonctions de gestion, la structure et les modalités de travail sont adaptées aux besoins de l'Organisation. La Division des services administratifs jouera un rôle majeur dans cet examen qui tiendra compte aussi des recommandations d'une évaluation externe des services d'information du Secrétariat réalisée en 2009 (Rapport Bunting).

De même, la Division devra veiller à ce que les éventuels changements à apporter à l'Organisation suite à l'évaluation interne soient exécutés selon un plan conçu avec soin, pour gêner le moins possible le fonctionnement normal de l'Organisation.

Dans le cadre de ce projet d'amélioration de l'Organisation, un système d'évaluation des prestations sera mis en place pendant le deuxième semestre. Son but est de suivre les prestations de chacun et de donner au personnel de l'UIP des objectifs et des indicateurs clairs, établis selon le programme de l'Organisation, qui le guident dans son travail quotidien.

Pendant le premier semestre de l'année, la Division des services administratifs devra relever un autre défi, celui d'assurer la continuité des opérations en son sein, à un moment où des cadres temporaires seront remplacés par du personnel permanent et pendant un congé prolongé d'un fonctionnaire clé des services administratifs. Ces changements seront précédés d'un examen approfondi des fonctions que doit assumer la Division. Ils doivent être prévus et préparés avec soin pour tenir compte des périodes de formation et d'apprentissage nécessaires.

La Division restera à l'affût des économies possibles pour réduire les frais d'administration. Il y aura en 2010 une nouvelle réduction des coûts lorsque le mobilier de bureau acheté pour le Siège sera intégralement amorti.

Parité hommes-femmes

Les problèmes d'équité entre les sexes relevés dans la Division des services administratifs touchent au recrutement et à la formation. L'UIP a appliqué sa politique d'équité dans l'emploi avec une telle détermination que plus de la moitié des cadres du Secrétariat sont maintenant des femmes. Elle a aussi atteint la parité aux échelons les plus élevés de l'Organisation.

Le processus budgétaire oblige tous les responsables à recenser les problèmes de parité dans leur division ou leur programme afin de garder le cap sur l'équité entre les sexes dans toutes les activités.

Programme de travail

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
<p>Objectif 1 : Appliquer les meilleures pratiques à la gestion des ressources humaines afin que le Secrétariat réponde aux plus hautes exigences en matière d'efficacité, de compétence et d'intégrité et afin d'accroître la productivité des employés et de contribuer à leur plan de carrière, en particulier à celui des femmes</p>		
Examen complet des fonctions de gestion et de la structure du Secrétariat	Une organisation performante et rationnelle dotée de la capacité humaine et structurelle de s'acquitter de son mandat	Les problèmes sont mis au jour et un plan d'exécution assorti d'un calendrier est soumis et approuvé
Ouverture des postes à une concurrence effective et équitable, s'exerçant dans un délai raisonnable Plans de succession et de remplacement élaborés et appliqués lors de tout changement dans le personnel	Tous les postes vacants pourvus par du personnel compétent, représentatif de la diversité géographique de l'UIP et de l'équilibre entre les sexes et apportant de nouveaux talents à l'Organisation	Renouvellement en douceur du personnel
Système de gestion des prestations	Personnel motivé, doté d'objectifs clairs et dont les prestations sont suivies en toute transparence	Le système est introduit dans le deuxième semestre 2010 et est opérationnel dès janvier 2011
Formation du personnel	Développement continu des qualifications des employés, ce qui améliore leur productivité et renforce leur attachement à leur poste	Nombre de membres du personnel suivant une formation sur le tas ou une formation s'inscrivant dans un plan de carrière

Objectif 2 : Faciliter les délibérations et la prise de décision sur les questions financières et assurer une gestion rigoureuse des finances – qui comprend aussi la planification, la rédaction des rapports et les contrôles internes – pour l'UIP, la Caisse des pensions du personnel et les institutions de financement

Budget et états financiers clairs, concis et exacts	Les organes directeurs débattent en connaissance de cause des questions financières et les règles concernant la présentation des rapports sont respectées	Nombre et qualité des interventions des membres Rapports établis et communiqués en temps voulu
Bonne exécution du budget	Ressources utilisées pour exécuter intégralement le programme de travail approuvé	Avis positif des vérificateurs de comptes Pas d'écarts importants inexpliqués
Poursuite de la rationalisation et de l'automatisation des opérations financières et réduction des paiements en espèces	Traitement des opérations financières plus rapide, moins coûteux et à moindre risque	Nombre d'opérations effectuées sans erreur

Objectif 3 : Doter tous les membres du personnel de l'UIP d'un espace de travail fonctionnel, avec un mobilier et un matériel de bureau adéquats, des fournitures et un équipement donnant accès aux technologies modernes d'information et de communication

Hausse du taux d'occupation du bâtiment sans augmentation du total des coûts de fonctionnement	Aménagement de qualité des bureaux à frais réduits	Environnement de travail propre à favoriser une productivité soutenue
Réception, reproduction, distribution et stockage des documents, en version papier ou numérique	Accès facile à la correspondance, aux publications et aux rapports qui sont remis en temps voulu	Satisfaction des utilisateurs

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
---------------------	-----------	-------------

Objectif 4 : S'acheminer vers la mise en place d'un système intégré d'évaluation à l'échelle de l'Organisation sur lequel puisse s'appuyer une gestion fondée sur les résultats

Evaluation ad hoc de deux domaines d'activité

Evaluation des résultats obtenus et retour d'informations utiles à la planification

Problèmes et difficultés cernés

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
Effectives pour 2008	2 371 870	0	2 371 870
Approuvées pour 2009	2 363 200	0	2 363 200
Proposées pour 2010	2 344 400	0	2 344 400
• Salaires	1 436 800	0	1 436 800
• Services	107 600	0	107 600
• Voyages	3 600	0	3 600
• Matériel	548 500	0	548 500
• Amortissement	247 900	0	247 900

Prévisions par objectif et par année pour les années 2009-2012 (CHF)

Objectif	2009	2010	2011	2012
1. Meilleures pratiques appliquées à la gestion des ressources humaines	321 700	395 200	395 000	404 900
2. Gestion rigoureuse des finances	455 900	332 500	340 000	348 500
3. Aménagement des bureaux et communication	1 535 600	1 566 700	1 600 300	1 640 300
4. Système d'évaluation à l'échelle de l'Organisation	50 000	50 000	50 000	50 000
> Total général	2 363 200	2 344 400	2 385 300	2 443 700

Impact sur l'environnement

Les seules émissions directes (de portée 1) de gaz à effet de serre que produit l'UIP proviennent du fonctionnement du Siège à Genève, où le chauffage et l'utilisation du véhicule dégagent environ 50 tonnes de CO₂ chaque année. En 2008, l'UIP a abandonné l'essence pour le diesel pour réduire les émissions des transports locaux. L'électricité consommée par l'UIP provient uniquement de sources hydrauliques, selon l'offre du fournisseur local d'électricité. Comme le Siège a un système de chauffage et des contrôles des plus perfectionnés, les possibilités de réduire encore la consommation d'énergie sont limitées. Cependant, l'UIP continue de s'efforcer de s'approvisionner en matériel et en fournitures fabriqués dans le respect de l'environnement, utilise systématiquement la possibilité offerte par les imprimantes et photocopieuses d'imprimer les feuilles de papier recto verso, recycle le papier et le plastique et, dans la mesure du possible, limite la quantité de documents imprimés.

Depuis 2008, la Division recense les émissions indirectes de gaz à effet de serre produites par les voyages internationaux du personnel et en rend compte tous les ans au Conseil directeur.

PROVISIONS ET SUBVENTIONS

Objectif général

Prévoir un financement suffisant pour honorer les engagements présents et futurs conformément à une sage gestion des finances et verser une subvention à l'ASGP pour en assurer le fonctionnement.

Questions et défis en 2010

L'UIP est prudente dans sa gestion financière et a prévu à son budget cinq provisions et subventions pour se protéger de passifs futurs.

L'UIP est tenue par contrat d'assurer le paiement des pensions à 12 anciens employés du Secrétariat. La Caisse de prévoyance résiduelle a une réserve de CHF 11,3 millions qui est investie dans un portefeuille d'actions et d'obligations. En raison de la performance désastreuse des actions et obligations suisses depuis fin 2008 et de la longévité des retraités, il existe un risque de passif qui devrait cependant diminuer en 2010. Il n'est donc pas nécessaire d'inscrire une provision au budget 2010.

L'UIP met de côté des fonds pour compenser les émissions de dioxyde de carbone produites par ses activités, surtout par les voyages. Le montant de la contribution est établi actuellement par une calculatrice en ligne qui estime l'investissement nécessaire pour compenser les émissions produites par les voyages signalés par le Secrétariat.

Une réserve a été créée pour l'entretien du Siège de l'Union interparlementaire – la Maison des Parlements. Des orientations générales seront établies en 2010 pour en déterminer les conditions d'utilisation et le niveau d'abondement optimal.

La réserve pour créances douteuses est une provision destinée à absorber les pertes au cas où des Membres seraient suspendus et où leurs contributions, déjà comptabilisées comme recettes, ne seraient jamais encaissées. Le niveau de cette réserve est maintenu à 1,3 pour cent des contributions mises en recouvrement. Des efforts seront faits en 2010 pour améliorer le taux de recouvrement.

L'Union interparlementaire verse à l'Association des Secrétaires généraux des parlements une subvention annuelle dont le montant, calculé chaque année, doit suffire à pourvoir aux dépenses de cette organisation qui ne sont pas financées par d'autres sources.

Parité hommes-femmes

Les allocations budgétaires dont il est question ici n'ont pas d'incidences particulières sur les hommes ou les femmes. Du fait de la composition de l'ancien personnel de l'UIP, les destinataires des paiements effectués à titre de pensions par la Caisse de prévoyance résiduelle sont pour moitié des femmes et pour moitié des hommes. De même, hommes et femmes subiront également les effets des changements climatiques.

Programme de travail

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
<i>Objectif 1 : Alimenter les réserves statutaires et constituer des provisions pour éponger le passif présent et futur</i>		
Financement des créances douteuses	Le montant de la provision suffit à couvrir la partie irrécouvrable des sommes à recevoir	Solde du compte en fin d'année égal à l'estimation définitive des créances douteuses
Financement des réparations essentielles futures conformément à la décision du Conseil directeur	Fonds suffisants pour financer les gros travaux de réparation du bâtiment du Siège lorsqu'ils seront nécessaires	Entretien des biens et conditions de travail optimales

Objectif 2 : Apporter une assistance financière à l'Association des Secrétaires généraux de parlements

Subvention à l'ASGP

Financement du fonctionnement de base de l'Association des Secrétaires généraux de parlements

Fonctionnement ordinaire de l'ASGP illustré par son rapport annuel

Objectif 3 : Compenser utilement les émissions de carbone produites par les voyages du personnel

Provision pour compenser les émissions de carbone

L'impact des voyages du personnel sur l'environnement est réduit

Certificats délivrés égaux à 100 pour cent des émissions de CO₂ estimées**Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)**

	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
Effectives pour 2008	152 384	0	152 384
Approuvées pour 2009	347 100	(139 000)	208 000
Proposées pour 2010	302 000	(140 000)	162 000

Prévisions pour 2010 par objectif et source de financement (CHF)

Objectif	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
1. Reconstitution des réserves statutaires et financement du passif	212 500	0	212 500
2. Assistance à l'ASGP	55 000	0	55 000
3. Compensation des émissions de carbone	34 500	0	34 500
Eliminations	0	(140 000)	(140 000)
> Total général	302 000	(140 000)	162 000

Prévisions par objectif et par année pour les années 2009-2012 (CHF)

Objectif	2009	2010	2011	2012
1. Reconstitution des réserves statutaires et financement du passif	257 800	212 500	235 200	240 500
2. Assistance à l'ASGP	55 000	55 000	55 000	55 000
3. Compensation des émissions de carbone	34 200	34 500	35 000	35 500
Eliminations	(139 000)	(140 000)	(145 000)	(150 000)
> Total général	208 000	162 000	180 200	181 000

Impact sur l'environnement

L'Union interparlementaire se distingue comme la première organisation internationale ayant commencé à compenser ses émissions de CO₂.

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Objectif général

Faire des dépenses d'équipement avisées qui augmentent la valeur de l'actif ou améliorent la productivité ou la qualité du travail tout en veillant à maintenir à un niveau supportable les charges qu'elles entraînent pour l'avenir.

Questions et défis en 2010

Une grande partie des biens d'équipement de l'UIP sont encore relativement neufs et aucune dépense importante d'équipement n'est prévue à moyen terme. Toutefois, les organes exécutifs et directeurs doivent être attentifs au budget des dépenses d'équipement et, en particulier, aux projections futures de ces dépenses, qui doivent tenir compte de l'évolution des technologies et de l'économie et veiller à maintenir les charges à un niveau supportable.

Une gestion avisée impose de prévoir le vieillissement du bâtiment du Siège de l'UIP et de constituer progressivement une réserve de remplacement pour pouvoir procéder aux gros travaux de rénovation à mesure qu'ils seront nécessaires.

Parité hommes-femmes

Les effets des dépenses d'équipement proposées en matière d'équité hommes-femmes sont impondérables.

Programme de travail

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Remplacement des ordinateurs dépassés	Des techniques informatiques qui répondent aux besoins des utilisateurs	Cycle de remplacement de cinq ans, compatibilité du matériel et du logiciel
Acquisition de mobilier supplémentaire pour le personnel affecté aux projets	Aménagement satisfaisant des bureaux pour tous	Satisfaction des utilisateurs
Remplacement des microphones sans fil de la salle de conférence qui ne sont plus performants	Les utilisateurs de la salle de conférence, y compris les clients extérieurs qui louent la salle, se font mieux entendre et donc communiquent mieux et bénéficient de meilleurs services	Fréquence d'utilisation

Prévisions des dépenses d'équipement comparées aux années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
Effectives pour 2008	87 528	0	87 528
Approuvées pour 2009	100 000	0	100 000
Proposées pour 2010	100 000	0	100 000

Prévisions par type de dépenses pour les années 2009-2012 (CHF)

Poste	2009	2010	2011	2012
1. Remplacement des ordinateurs	35 000	35 000	35 800	36 600
2. Mobilier	15 000	15 000	15 300	15 600
3. Amélioration de l'équipement de conférence	20 000	50 000	25 000	25 600
4. Accessibilité pour les handicapés	30 000	0	0	0
5. Véhicule	0	0	50 000	0
> Total général	100 000	100 000	126 100	77 800

Impact sur l'environnement

Le budget des dépenses d'équipement comprend un crédit pour l'amélioration de nos services de conférence, qui nous permet d'assurer une utilisation optimale de nos installations et de réduire le nombre des voyages nécessaires. L'UIP s'efforce continuellement d'acheter des biens d'équipement fabriqués dans le respect de l'environnement.

SECRETARIAT

Le budget 2010 prévoit un personnel de 46 personnes pour l'année. Le tableau ci-dessous montre la répartition des postes par division, programme, catégorie et grade et la proportion de postes actuellement occupés par des femmes¹.

Division	Approuvé pour 2009	Projet de budget 2010						Services généraux	Total
		SG	Grades de cadres						
			Grade 5	Grade 4	Grade 3	Grade 2			
Direction	3½	1		1	½		1	3 1/2	
Affaires de l'Assemblée et relations avec les parlements membres	7½		2		1½	1	3	7 1/2	
Promotion de la démocratie	3		2				1	3	
• Coopération technique	2				2			2	
• Centre de documentation	2				1	1		2	
• Droits de l'homme	4		1		1		2	4	
• Partenariat entre hommes et femmes	3			1	1		1	3	
• Projets	7½				3½	2	½	6	
Relations extérieures									
• Observateur permanent	3½		1		1	½	1	3 1/2	
• Information	4		1	1		1	1	4	
Services administratifs	8		1		1		5½	7½	
Total	48	1	8	3	12½	5½	16	46	
Pourcentage de femmes		0%	50%	67%	62%	64%	87%	67%	

La plupart des fonctionnaires du Secrétariat sont des femmes, et des progrès sensibles ont été réalisés au cours des cinq dernières années dans le sens de la promotion et de l'engagement de femmes à des postes de cadre. Elles occupent maintenant la majorité des postes de cadre.

Les ajustements annuels des traitements sont décidés par la Commission de la fonction publique internationale. Le budget 2010 des traitements du personnel du Secrétariat financé par des sources ordinaires s'élève à CHF 6 683 810, soit une augmentation de 3 pour cent par rapport à l'année précédente en raison de la progression annuelle à l'intérieur des grades, des changements de classe et des ajustements au coût de la vie. Est également prévu pour les traitements du personnel affecté à des projets un crédit de CHF 625 720 qui proviendra d'autres sources.

Les avantages tels que la retraite et les allocations pour charges de famille et pour frais d'étude sont accordés au personnel conformément au régime commun des Nations Unies. D'autres, tels que les assurances maladie et accident, sont définis de manière interne par l'UIP. Le budget ordinaire des avantages sociaux pour le personnel et des frais généraux augmente de 5 pour cent par rapport à 2009 et s'élève à CHF 2 101 300, poussé à la hausse par les coûts de l'assurance maladie, les remplacements pour congés longue durée planifiés et les coûts des retraites. A ce budget s'ajoutent CHF 215 050 qui correspondent aux avantages sociaux du personnel imputés aux budgets des projets.

¹ Sont pris en considération dans ce tableau les postes dont le financement est assuré, ainsi qu'un poste et un demi-poste pour lesquels le Secrétariat est à la recherche de fonds.